



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# ATLAS DÉPARTEMENTAL

des sites classés de  
Seine-et-Marne - 77



Novembre 2023



# LES SITES : UNE POLITIQUE D'ÉTAT

En France, la protection des sites et monuments naturels a été instituée par la loi du 21 avril 1906, qui permet la reconnaissance de la valeur patrimoniale des paysages exceptionnels et fonde la notion de patrimoine naturel.

La politique des sites vise à protéger, au bénéfice de tous, les paysages les plus remarquables, lieux de beauté ou de mémoire, que la nature et nos ancêtres ont façonnés.

La loi du 2 mai 1930 a donné à cette politique sa forme définitive. Cette loi est désormais codifiée aux articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement. Ses décrets d'application y sont codifiés aux articles R. 341-1 à 31. Cette législation s'intéresse aux monuments naturels et aux sites « *dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général* ». L'objectif est de conserver les caractéristiques du site, l'esprit des lieux et de les préserver de toutes atteintes graves.

Si la reconnaissance de la valeur patrimoniale des paysages nationaux par le classement s'est tout d'abord attachée à des éléments remarquables mais ponctuels (rochers, cascades, fontaines, arbres isolés, etc.) puis à des écrans ou des points de vue, à des châteaux et leurs parcs, elle s'est peu à peu étendue à des espaces beaucoup plus vastes constituant des ensembles géologiques, géographiques ou paysagers : massifs, forêts, gorges, vallées... couvrant plusieurs milliers voire plusieurs dizaines de milliers d'hectares.

On peut désormais considérer que l'essentiel des espaces présentant un intérêt patrimonial de niveau national est protégé, ou en passe de l'être. Il reste à parachever cette œuvre en protégeant les quelques sites majeurs qui y font encore défaut pour assurer la cohérence du réseau des sites protégés.

Le code de l'environnement prévoit une autre protection, plus légère, les sites inscrits. Ces sites sont complémentaires des sites classés, en constituent parfois l'écrin ou sont protégés de manière autonome.

## LES SITES EN ÎLE-DE-FRANCE

Les sites inscrits ou classés protègent 22,2 % du territoire de la région d'Île-de-France. Une proportion très supérieure à celle des autres régions françaises, qui s'explique par la forte pression urbaine sur le territoire francilien et par conséquent par une prise de conscience très ancienne de la nécessité de préserver les espaces non bâtis, naturels, agricoles ou forestiers.

L'Île-de-France est riche de 257 sites classés. La superficie classée représente un peu plus de 96 409 ha, soit 8,2 % du territoire régional.

La région est de plus riche de 161 sites inscrits (protection plus légère), soit 168 568 ha et 14 % du territoire francilien.

**En Île-de-France, ces sites sont essentiellement protecteurs de vallées, de buttes, d'îles, de sites géomorphologiques rares, de massifs forestiers et de domaines patrimoniaux** (parcs de châteaux par exemple) :

- **VALLÉES** : Orvanne (77), Loing (77), Epte (95), Juine (91), Aulne (78), vallée de Chevreuse (78), vallée de Chauvry (95), Essonne (91), Renarde (91), vallées de l'Ysieux et de la Thève (95), Grand-Morin (77) ;
- **ENSEMBLES GÉOGRAPHIQUES** : Falaises de la Roche-Guyon et Forêt de Moisson (78), Buttes de Rosnes, Marines et Epiais (95) ;
- **FORÊTS** : Bois de la Commanderie (77), Forêt de Fontainebleau (77).

La région possède un des plus grands sites classés de France (Forêt de Fontainebleau) et le plus grand site inscrit de France (Vexin français).

On peut ajouter également de nombreux parcs et domaines de châteaux et des espaces urbains exceptionnels comme les jardins des Champs-Élysées ou le Champ-de-Mars à Paris.

## EFFETS DE LA SERVITUDE SITE CLASSÉ

Elle rend nécessaire une autorisation spéciale pour la réalisation de travaux. « Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale ». Les travaux doivent faire l'objet d'une autorisation spéciale délivrée dans la plupart des cas par le ministre chargé de l'environnement et des sites tandis que la décision revient au préfet de département pour les travaux de moindre impact. L'article R. 341-12 du Code de l'environnement précise le champ de compétence du préfet de département.

L'instruction des demandes est réalisée par l'inspecteur(trice) des sites et l'architecte des Bâtiments de France. La commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) est consultée pour avis. Les permis de construire, de démolir et d'aménager en site classé sont soumis à autorisation ministérielle. Il est donc fortement recommandé de prendre contact très tôt avec les services instructeurs pour élaborer le projet, qui sera analysé au cas par cas en fonction des critères de protection du site considéré. Dans les cas de travaux relevant de la compétence du préfet de département, seul l'ABF instruit la demande.

Certaines interventions non encadrées par le Code de l'urbanisme requièrent néanmoins en site classé une autorisation spéciale au titre du Code de l'environnement.

Toute la réglementation des sites repose donc sur les articles R.341-1 et suivants du Code de l'environnement mais également sur de nombreux autres articles du Code de l'urbanisme (articles du R.421 notamment) qui voient leurs dispositions modifiées lors de l'instruction de travaux en site classé.

## GÉRER UN SITE CLASSÉ

Chaque site a été classé dans un objectif précis de préservation de ce patrimoine paysager. L'arrêté ministériel ou le décret mentionne le ou les critères de classement retenus. La loi de 1930 prévoit 5 critères de classement qui peuvent se combiner : artistique, scientifique, historique, légendaire et pittoresque.

Au-delà de ces critères, le dossier de classement ou le rapport de l'inspection générale des sites contiennent tous les éléments permettant d'identifier les éléments patrimoniaux à maintenir et à préserver.

Certains sites classés disposent de documents d'orientation de gestion qui donnent des conseils pour les types de travaux les plus courants.



## IMPORTANT

L'autorisation délivrée au titre du site classé intervient AVANT la délivrance de l'autorisation d'urbanisme et S'IMPOSE à l'autorité administrative compétente en matière d'urbanisme.

Ainsi, un maire ne pourra pas délivrer un permis de construire en site classé, avant que le ministre n'ait autorisé les travaux. Dans le cas d'un refus du ministre, le maire ne pourra pas autoriser le permis de construire, même si le permis de construire est conforme au PLU, sous peine d'illégalité de la décision. Toute demande d'autorisation de travaux en site classé est soumise au principe de SILENCE VAUT REFUS (SVR) (décret 2014-1271 du 23 octobre 2014).

**À NOTER :** l'autorisation délivrée au titre du site classé est valable sans limite de durée.



### La plaquette téléchargeable

(mise à jour mars 2021) est un guide très détaillé qui précise :

- les niveaux de prise de décision (préfet ou ministre) selon les types de travaux demandés
- les éléments à transmettre
- un tableau de délais d'instruction
- les contacts pour une bonne instruction des dossiers.

### En site classé sont interdits :

- La publicité à l'intérieur des agglomérations (art. L.581-8 du code de l'environnement) sauf dérogation prévue par le règlement local de publicité,
- Le camping pratiqué isolément,
- La création de terrains de camping (art. R.111-33 du code de l'urbanisme) ou l'installation de caravanes (art. R.111-48 du code de l'urbanisme),
- La création de réseaux électriques et téléphoniques non enfouis (L.341-11 du CE).

### Comment savoir si ma parcelle est en site classé ou inscrit ?

- dans l'acte de propriété notarié : voir la liste des servitudes attachées aux parcelles dont je suis propriétaire
- dans le PLU de ma commune : consulter l'annexe « servitudes d'utilité publique » (servitude AC2), soit en mairie soit sur le Géoportail de l'urbanisme ;
- sur l'atlas des patrimoines (<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>)



# SEINE-ET-MARNE - 77

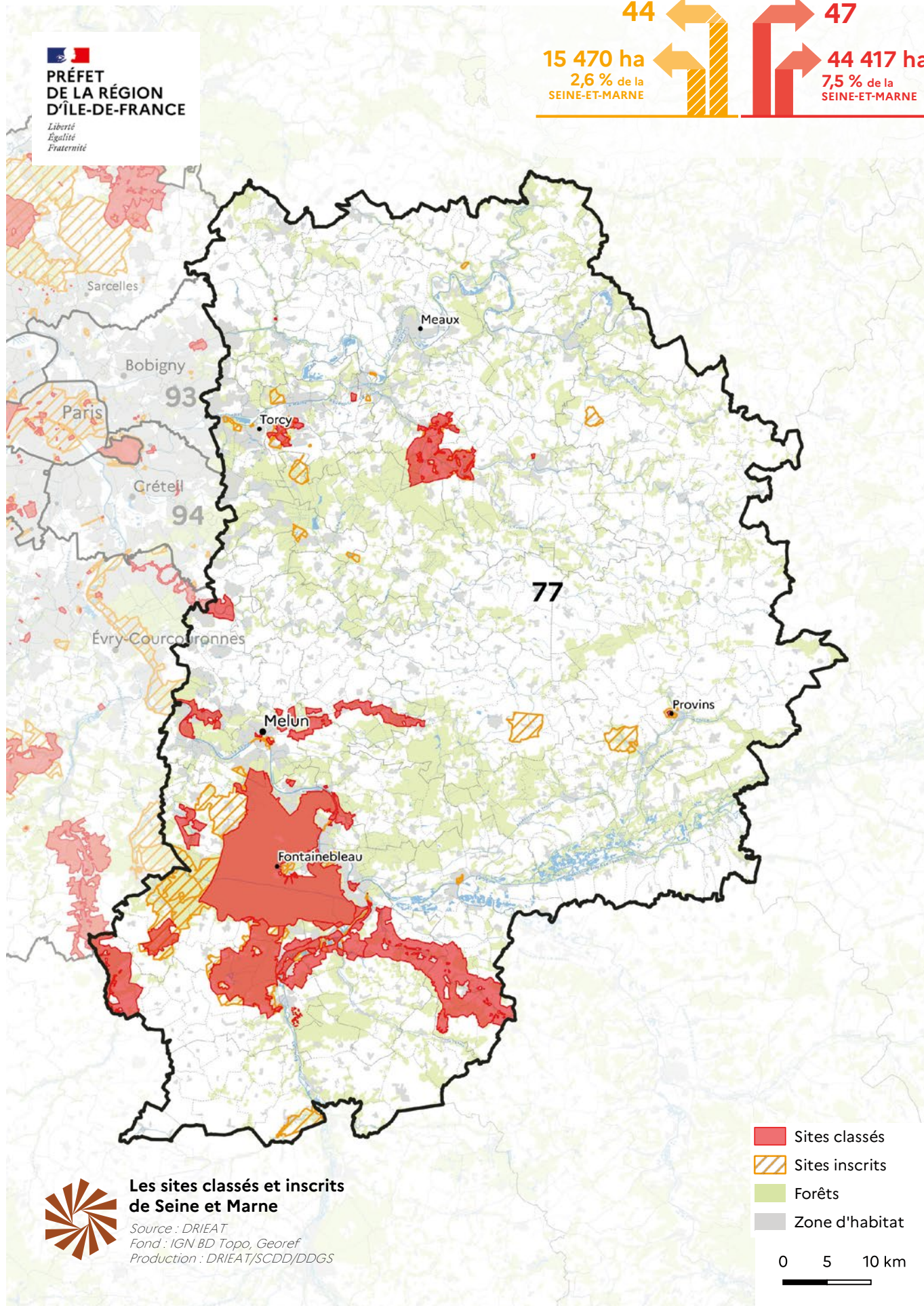
SITES INSCRITS SITES CLASSÉS

44

47

15 470 ha  
2,6 % de la  
SEINE-ET-MARNE

44 417 ha  
7,5 % de la  
SEINE-ET-MARNE





# LES SITES CLASSÉS

<b>5013</b>	Forêt domaniale de Fontainebleau	<b>7187</b>	Parc du Château de la Barre
<b>9807</b>	Ensemble formé par le Rû de Rebais, le moulin de Choiseau et les abords du château de Fleury-en-Bière	<b>7188</b>	Site des abords du Ru de la Gaudinel
<b>9810</b>	Ensemble formé par la Vallée de l'Yerres aval et ses abords	<b>7194</b>	Confluent de la Seine et du Loing
<b>10000</b>	Ensemble formé par la vallée du Grand-Morin et ses abords	<b>7242</b>	Site des vallées des rus de la Brosse et de la Gondoire
<b>10002</b>	Haute vallée de l'Essonne	<b>7255</b>	Parc du château de Montanglaust et ses perspectives
<b>1301</b>	Deux anciens moulins à tan	<b>7378</b>	Boucles de la Seine et vallon du ru de Balory
<b>2003</b>	Ensemble formé par la forêt domaniale et les bois de la Commanderie, la forêt domaniale et les bois de Larchant, les bois de la Justice et leurs abords	<b>7379</b>	Domaine de Rubelles
<b>3203</b>	Zone de terrain contenant les "Rochers Gréau"	<b>7411</b>	Propriétés dites La Grange Batelière et La Tipaque
<b>5035</b>	Vallée de Boissy-aux-Cailles et ses contreforts	<b>7412</b>	Église et son cimetière
<b>5043</b>	Rives du Loing	<b>9901</b>	Vallée de l'Orvanne
<b>6881</b>			<i>Certains sites n'ont pas donné lieu à une fiche, l'objet du classement n'étant plus identifiable (disparu, endommagé de manière irréversible), ou lorsqu'un site classé ancien, en général de petite superficie, a été recouvert par un site récent plus étendu :</i>
<b>5106</b>	Perspectives du château	<b>5125</b>	Cèdre à l'angle des rues de la Fontaine et du Général Loisillon
<b>5116</b>	Château et parc	<b>5290</b>	Marronnier au centre de la place publique
<b>5175</b>	Terrains appartenant à l'État	<b>5476</b>	Église et cimetière de Ségy
<b>5231</b>	Ancien château, communs et parc	<b>5523</b>	Cèdre du Liban dans la propriété de Madame Veuve Frick
<b>5232</b>	Terrasse de Stoppa avec le chemin de rive en bordure de Seine	<b>6881</b>	Rives du Loing, extension du site
<b>5233</b>	Terrasse Watteville	<b>7410</b>	Pré-Chamblain et ses plantations
<b>5317</b>	Préfecture, ses jardins et ses abords	<b>9001</b>	Terrains portant extension du site classé du ru d'Ancoeuil
<b>5377</b>	Site du Calvaire		
<b>5380</b>	Rives du Loing et les abords du Donjon		
<b>5398</b>	Rochers dits Le Mont d'Elivet, Le Crot aux Loups, Les Gros Monts et Les Beauregards		
<b>5475</b>	Terrains contigus aux remparts y compris les fossés, les ponts et le sentier Saint-Jacques		
<b>5498</b>	Rochers au lieu-dit Le Clos Jolinois		
<b>5537</b>	Château et une partie de son parc		
<b>6882</b>	Bois des Bauges et ses abords		
<b>6974</b>	Parc Debreuil		
<b>7015</b>	Propriété des Îles		
<b>7030</b>	Propriété Les Bergeries		
<b>7095</b>	Propriété du Pré		
<b>7096</b>	Site du ru d'Ancoeuil		
<b>9001</b>			
<b>7097</b>	Propriété Clairefontaine		





LES SITES CLASSÉS  
EN SEINE-ET-MARNE 





**SITE CLASSÉ** par décret du **5 décembre 2002**

**Superficie : 651 ha**

77

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** HISTORIQUE, PITTORESQUE

**NOM OFFICIEL :** Ensemble formé par le Rû de Rebais, le moulin de Choiseau et les abords du château de Fleury-en-Bière.

**COMMUNE(S) :** Cely-en-Bière, Fleury-en-Bière, Saint-Martin-en-Bière

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** AGRICOLE, PATRIMOINE BÂTI

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** MH

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** ZNIEFF - NATURA - FPI

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** SI 5018

n° 9807



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Prenant naissance à la lisière de la forêt de Fontainebleau, le ru de Rebais coule du sud au nord, en limite de la plaine de Bière, jusqu'à son débouché dans l'École, au Petit-Moulin sur la commune de Perthes-en-Gâtinais.

Le vallon du Rebais, malgré la douceur de ses pentes, marque fortement le paysage de cette partie de la Bière dont la platitude est la principale caractéristique. Sa présence est accentuée par un cortège de boisements dont les lisières se détachent en arrière plan des espaces agricoles ouverts. L'ensemble est encadré par un réseau de buttes boisées dont la disposition prolonge les lignes de relief caractéristiques de la forêt de Fontainebleau. Le site intègre deux éléments majeurs du patrimoine bâti : le château de Fleury-en-Bière, entouré de son parc et le moulin de Choiseau, sur la commune de Cély.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le site classé du ru de Rebais et des abords du château de Fleury-en-Bière a été défini de manière à assurer conjointement la protection du vallon et celle des espaces naturels participant à la mise en scène des deux monuments historiques y siégeant. S'il est agrémenté, au sud, d'une zone de marais qui lui confère aussi un intérêt écologique, ce sont surtout la présence du château de Fleury accompagné de son parc et la présence du moulin de Choiseau qui singularisent le cours du ru de Rebais.

Le classement du site permet de préserver tous les espaces agro-naturels se trouvant à la périphérie du château de Fleury, ouvrant notamment la grande perspective qui va du château à la butte du Grand-Rocher, distante d'environ 1,5 km. Il permet également de maintenir en l'état naturel l'environnement de l'édifice rare qu'est le moulin de Choiseau et, indirectement, de ménager durablement une coupure entre les urbanisations de Cély et de Fleury.

Au-delà de l'intérêt intrinsèque des composantes paysagères du site, la présente protection se justifie aussi par l'importance que revêt la maîtrise de l'urbanisation dans cet espace sensible ouvert sur la plaine de la Bière, inspiratrice des peintres de l'école de Barbizon et situé aux confins du massif de Fontainebleau.

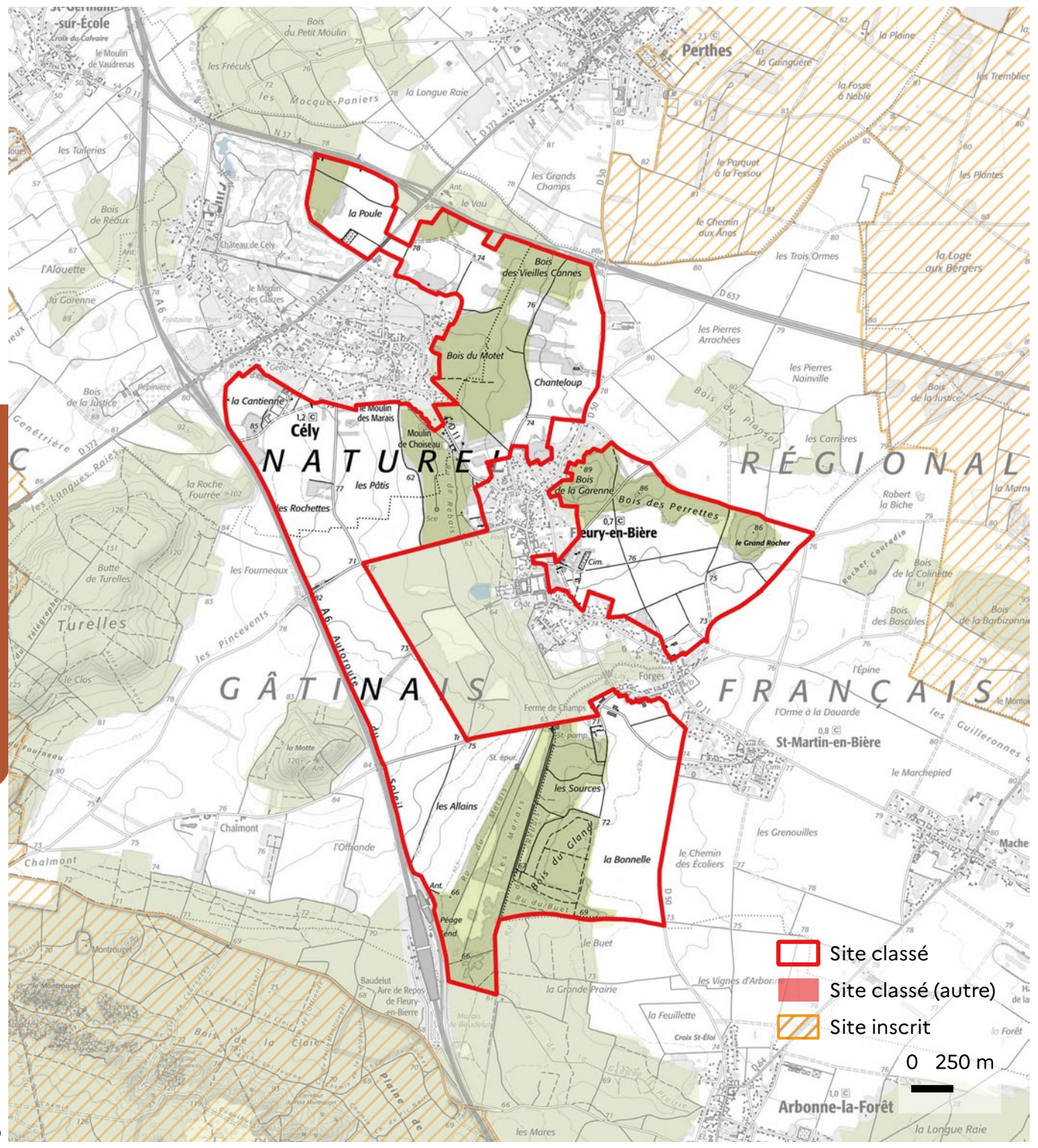





77

n° 9807



Création www.toucancan.com



-  Site classé
-  Site classé (autre)
-  Site inscrit

0 250 m

  
**PRÉFET**  
**DE LA RÉGION**  
**D'ÎLE-DE-FRANCE**  
 Liberté  
 Égalité  
 Fraternité

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

[www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

Contact : [inspectiondessites77@developpement-durable.gouv.fr](mailto:inspectiondessites77@developpement-durable.gouv.fr)

Cartographies disponibles sur internet : Géo-IDE- Île-de-France et Atlas des patrimoines

Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN scan 25, Institut Paris région MOS 2017, Production : DRIEAT/SCDD/DDGGS Photos : DRIEAT d'Île-de-France



# Vallée de l'Yerres aval en Seine-et-Marne



**SITE CLASSÉ** par décret du **13 septembre 2005**

**Superficie : 586 ha**

77

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORISQUE**

**NOM OFFICIEL :** Ensemble formé par la Vallée de l'Yerres aval et ses abords.

**COMMUNE(S) :** Brie-Comte-Robert, Combs-la-Ville, Evry-Gregy-sur-Yerres

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** COTEAUX, BOISÉ, AGRICOLE

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** —

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** ZNIEFF

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** SC 10001 (DÉP 91)

n° 9810



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le parcours de l'Yerres dans le département de Seine et Marne se déroule en de nombreux méandres qui ont entaillé le plateau briard jusqu'à la formation calcaire dite de Champigny, en ménageant des paysages caractéristiques faits de l'alternance de rives plates et de versants pentus. Sur ses nombreux méandres, bois et forêts alternent avec de vastes espaces cultivés. Cette diversité donne à la vallée son caractère pittoresque.

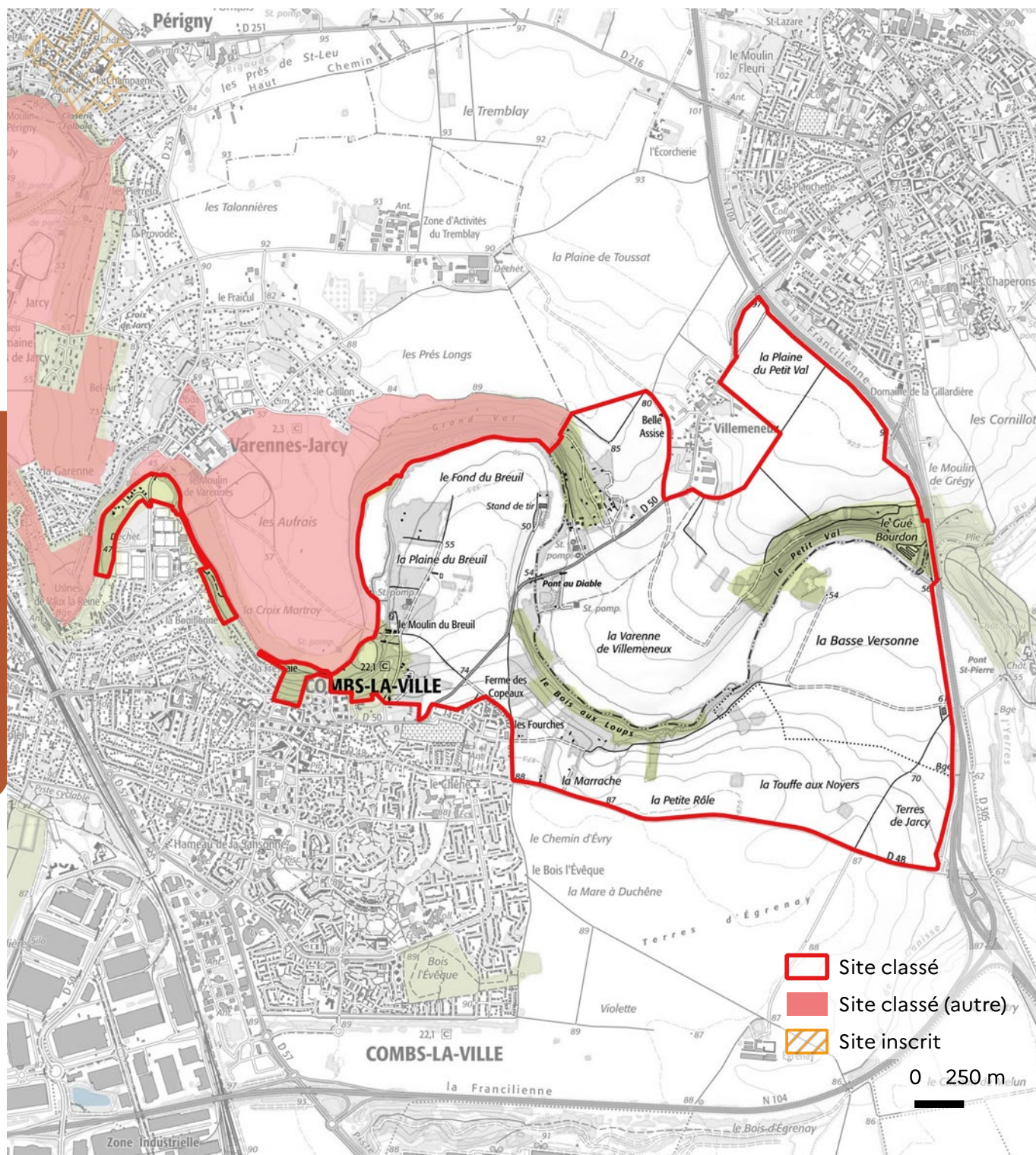
La vue depuis les versants cultivés s'étend au loin jusqu'aux rebords nord et sud du plateau briard. Le paysage, encore très rural, est ponctué par quelques points de repère : le beau clocher de la collégiale de Brie-Comte-Robert, le hameau de Villemeneux, un petit manoir à Combs-la-Ville, le moulin du Breuil...

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le site classé englobe l'ensemble des boucles de l'Yerres et ses versants non urbanisés, jusqu'aux lignes de crête. Sur les méandres alternent les boucles agricoles et les boisements de coteaux. Le paysage y apparaît contrasté avec, d'une part, une plaine agricole très ouverte, offrant de longues perspectives, et d'autre part, des berges sauvages, montrant une forte densité arborée et un enchevêtrement de végétation. Ce second motif se retrouve particulièrement sur les îles de la boucle du Breuil, propices au développement d'une nature riche et variée.

Ce classement s'est inscrit dans une démarche de protection globale de la vallée de l'Yerres, depuis la Seine-et-Marne jusqu'au Val-de-Marne, où l'Yerres rejoint la Seine. Les enjeux énoncés lors du classement étaient : « de conforter les caractères patrimoniaux de la vallée : zones humides, coteaux boisés et patrimoine vernaculaire (moulins, lavoirs, ...) ; de prévenir les développements urbains qui, sous forme de mitage, portent atteinte au patrimoine paysager ; d'articuler cette préservation avec une valorisation ludique. La vallée est joutée par des cheminements de randonnée et de nouvelles promenades pourront y être aménagées ».







# Vallée du Grand-Morin



**SITE CLASSÉ** par décret du **28 mars 2007**

**Superficie : 3 280 ha**

77

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORISQUE**

**NOM OFFICIEL :** Ensemble formé par la vallée du Grand-Morin et ses abords.

**COMMUNE(S) :** La Celle-sur-Morin, Crécy-la-Chapelle, Dammartin-sur-Tigeaux, Guérard, Tigeaux, Voulangis

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** COTEAUX, BOISÉ, AGRICOLE

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** SPR

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** ZNIEFF

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** SI 6941

n° 10000



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Fortement encaissée dans le plateau de Brie, cette longue vallée sinueuse et étroite est formée de méandres resserrés, présentant parfois des dénivelés de plus de 70 mètres de haut. La configuration générale de la vallée n'a pas varié depuis un grand nombre d'années. Bordée par des coteaux boisés, la rivière ondule à travers les cultures et les prairies d'élevage, repérable par les bouquets de saules et d'aulnes de ses rives. Seule évolution notable de ces paysages, la disparition des vergers et surtout des vignes, qui ont longtemps occupé les coteaux mais ont subi la crise du phylloxéra au XIX<sup>ème</sup> siècle.

Les eaux du Grand Morin, au débit important, furent utilisées depuis des temps immémoriaux pour leur énergie. Celle-ci a favorisé l'implantation et l'activité des hommes, dont témoignent de nombreux vestiges. L'appellation de la vallée émane de l'antiquité, la légende raconte que des peuples belges, les Morains, y auraient résidé. Le Moyen-Age a fortement marqué le site. Les villages, les hameaux, les abbayes, les châteaux, les fermes se sont développés à proximité de la rivière, près d'un gué comme à Guérard

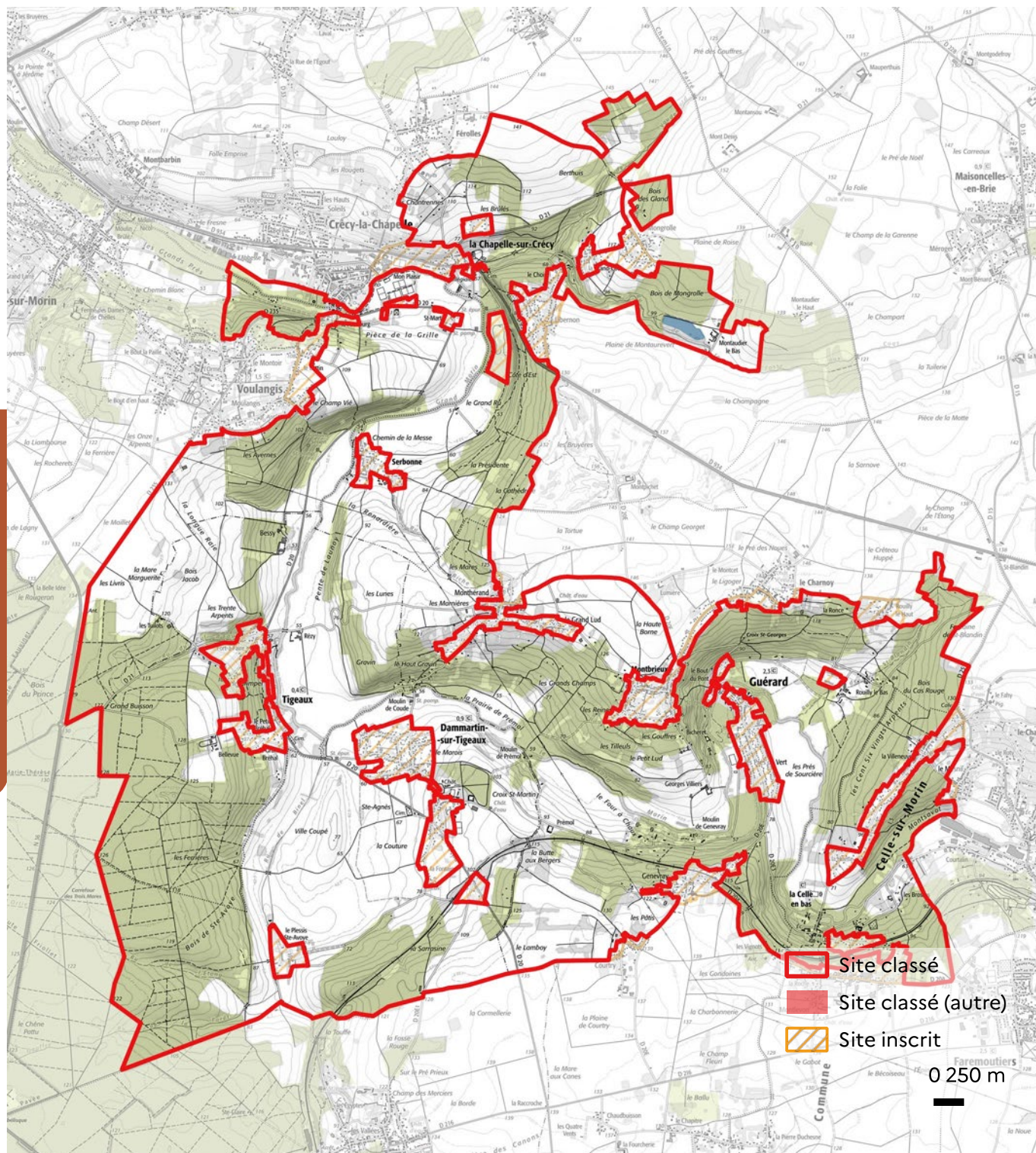
ou d'un moulin comme à Tigeaux. Dès le XII<sup>ème</sup> siècle, les moulins existaient en grand nombre. En 1809, on en comptait encore 118.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Les méandres du Grand Morin et la topographie dissymétrique de la vallée, associée à des paysages agricoles ouverts, dont l'horizon est constamment boisé, offrent des paysages à la fois variés et de haute qualité, dont l'intérêt a été reconnu dès 1980 par une procédure d'inscription.

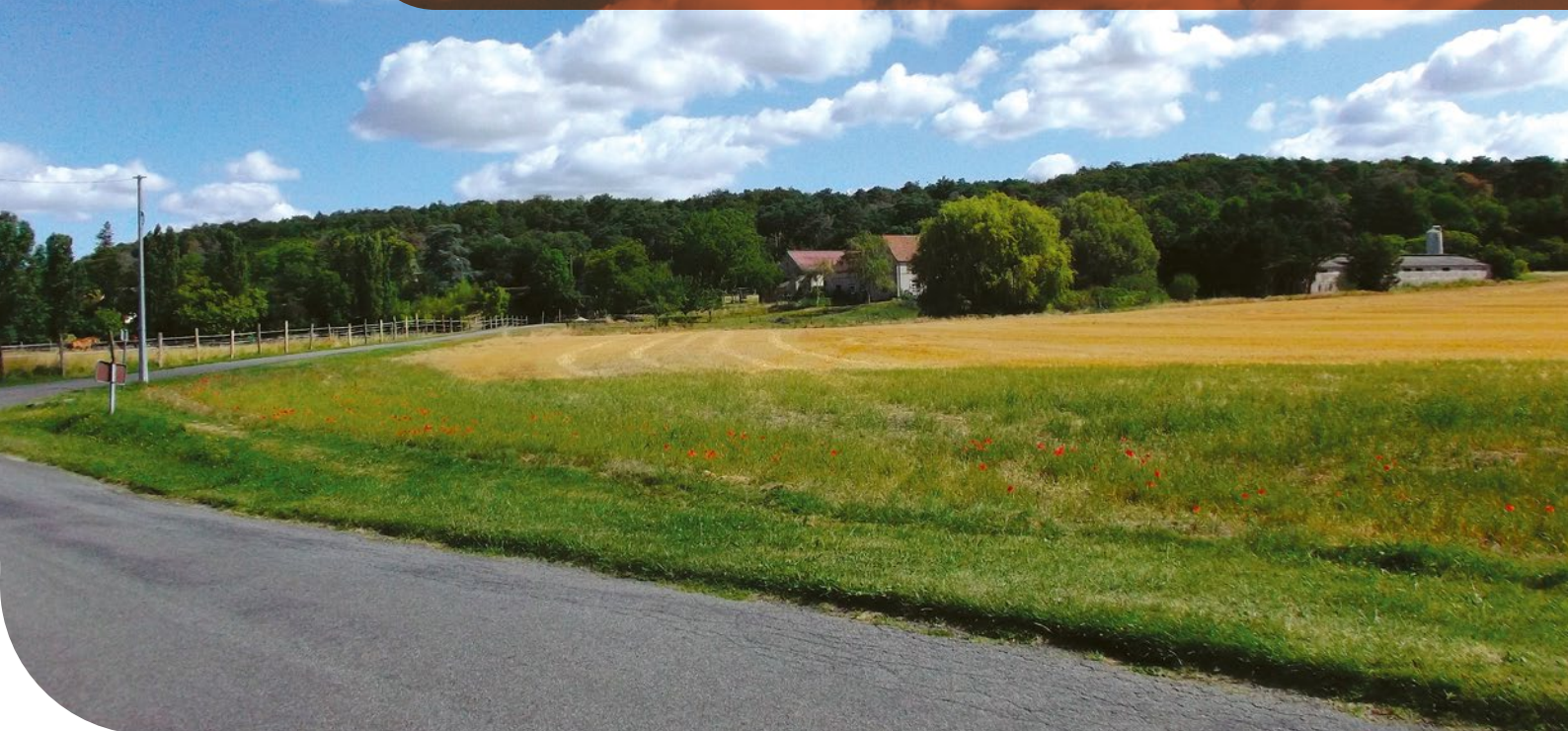
Les villages, par leur aspect dense et groupé autour de leur église, offrent tout le charme des vieux bourgs de l'Île-de-France. Le rapport d'inscription, qui a précédé le classement, relevait déjà, en 1980 : « Malheureusement, certaines extensions urbaines récentes, sous forme de pavillons ou de lotissements, ont le plus souvent dégradé fortement les entrées de village qui, par leur simplicité, présentaient beaucoup de caractère. » L'enjeu principal de la protection de ce site est de préserver le caractère spécifique de chaque élément du paysage ; les secteurs naturels, agricoles, forestiers, de landes ou de friches, doivent rester inconstructibles.







# Haute vallée de l'Essonne



**SITE CLASSÉ** par décret du **26 août 2011**

**Superficie : 2 526 ha**

77

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORISQUE**

**NOM OFFICIEL :** Haute vallée de l'Essonne.

**COMMUNE(S) :** Boulancourt, Buthiers et Nanteau-sur-Essonne (77), Augerville-la-Rivière, Malesherbes et Orville (45)

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** COTEAUX, BOISÉ, MARAIS

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** MH

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** ZNIEFF - NATURA

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** SC 7272 (département 91), SI 5061, SC 191SC02 (même décret - département 45)

n° 10002



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le site classé de la haute vallée de l'Essonne se situe à cheval sur deux régions et deux entités géographiques (Gâtinais beauceron et massif de Fontainebleau). De cette spécificité, il tire une grande variété de paysages.

Dans le fond de vallée, souvent sauvage, coule la rivière qui, à certains endroits, se ramifie en petits cours d'eau et, à d'autres, s'élargit par des étangs et de vastes marais. Elle s'accompagne de peupleraies, de tourbières ou encore de cressonnières. Au-delà, les coteaux isolent la vallée du plateau cultivé. Ils forment des petites entités variées avec des versants rocheux ou sableux, occupés par des massifs boisés ponctués de blocs de grès en chaos épars.

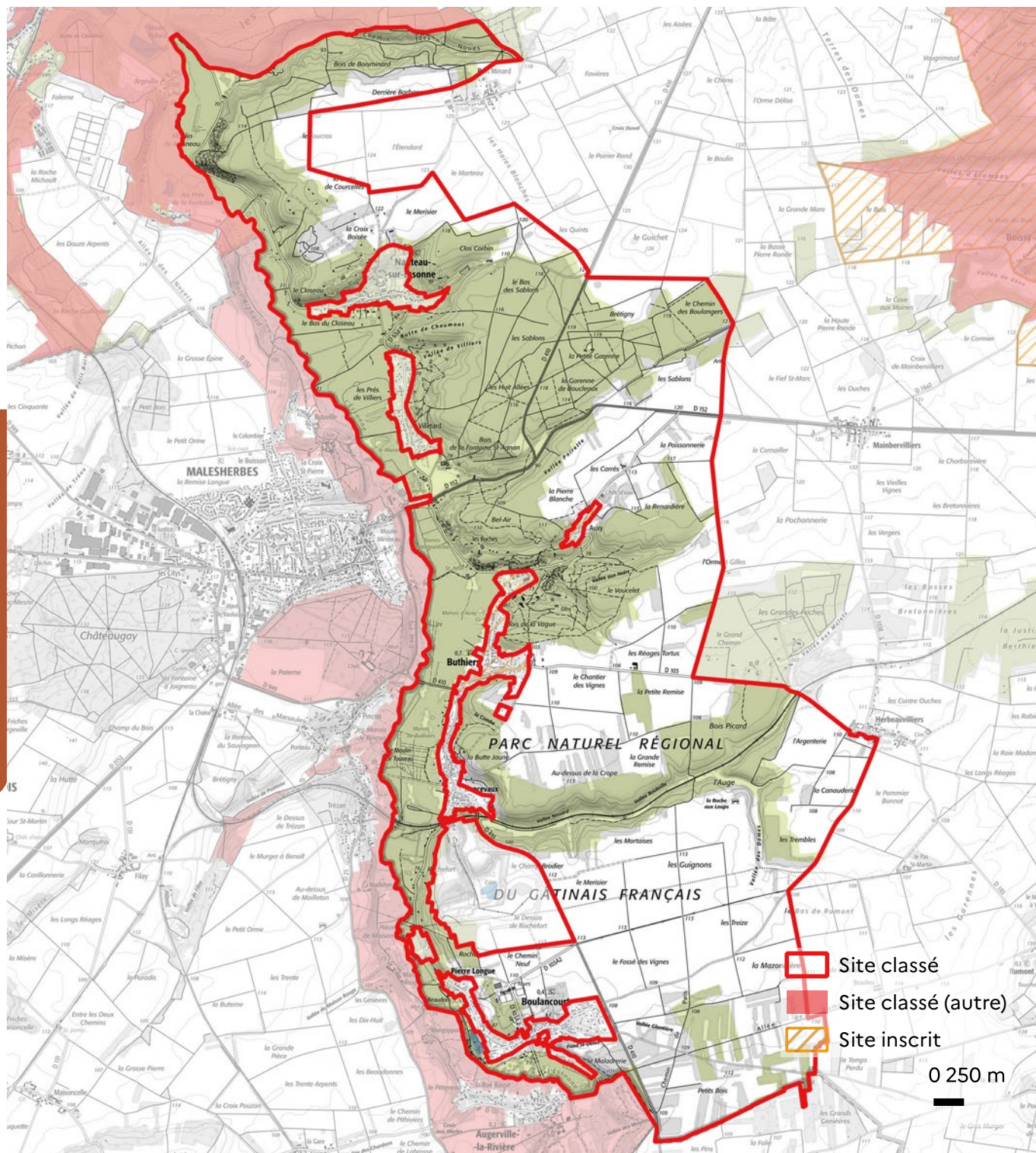
Les villages, nichés en fond de vallée, se découvrent tardivement au visiteur en provenance du plateau. Ils participent à l'harmonie paysagère par leur composition minérale à base de matériaux issus du sous-sol (bâti en grès notamment). Enfin, peuplé de longue date, ce territoire est également riche en vestiges archéologiques : abris sous roches, grottes ornées, tumuli et dolmens.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Les nombreux mouvements de relief, accompagnés des différentes occupations du sol, créent une riche diversité de vues et de découverte. Des secteurs très intimes de vallons surmontés de versants abrupts succèdent à des paysages plus ouverts de marais. Sur les hauteurs, le rebord du plateau offre une succession d'échappées visuelles entre les remises boisées. En fond de vallée, la végétation dense des marais dissimule souvent la rivière, qui se découvre superbement au niveau des ponts ou des chemins qui la longent.

La préservation de cette variété de paysages et de vues est l'enjeu principal de ce site classé. Cela passe par le maintien d'activités agricoles, de la diversité des milieux naturels et du patrimoine bâti.







# Moulins à Tan



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **10 septembre 1913**

**Superficie : 0,02 ha**

77

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** ARTISTIQUE

**NOM OFFICIEL :** Deux anciens moulins à tan.

**COMMUNE(S) :** Moret-Loing-et-Orvanne

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** PATRIMOINE BÂTI

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** SPR

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** ZNIEFF - NATURA

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** SI 5376, SC 5380

n° 1301



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le tan est une poudre grossière qui servait à la première préparation des cuirs. Elle est faite d'écorce de jeunes chênes battus dans de gros mortiers par la force des roues d'un moulin à tan.




La forêt de Fontainebleau fournissait en abondance la matière première nécessaire à la fabrication du tan. Ces deux moulins à tan, situés en amont du pont de Bourgogne, ont été largement détruits au cours de l'Histoire, lors de la seconde guerre mondiale notamment. Ils ont heureusement conservé leurs fondations et roues à aubes..

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Ces moulins à tan font le lien entre la forêt et la rivière. Ils accompagnent le pont de Bourgogne, qui enjambe le Loing et marque l'entrée dans la ville de Moret.





-  Site classé
-  Site classé (autre)
-  Site inscrit

0 100 m



# Bois de la Commanderie, de Larchant et de la Justice



**SITE CLASSÉ** par décret du **22 mars 2000**

**Superficie : 4 921 ha**

77

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORISQUE**

**NOM OFFICIEL :** Ensemble formé par la forêt domaniale et les bois de la Commanderie, la forêt domaniale et les bois de Larchant, les bois de la Justice et leurs abords.

**COMMUNE(S) :** Bourron-Marlotte, la-Chapelle-la-Reine, Grez-sur-Loing, Larchant, Recloses, Saint-Pierre-les-Nemours, Villiers-sous-Grez

**TYPE(S) D'ESPACE(S) : FORESTIER**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : SPR**

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : ZNIEFF - NATURA - APPB - RNR- FPI**

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SC 5013, 3203, 5043, 6881, SI 5044**

n° 2003



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le bois de la Commanderie, auquel s'ajoutent le bois de la Justice et la forêt de Larchant, occupent un relief en forme de cirque, sur le versant ouest de la vallée du Loing. Ensemble, ils prolongent vers le sud le massif forestier de Fontainebleau. Le substrat géologique et le couvert végétal, mais aussi la topographie tourmentée faite de buttes et de monts, de vallées sèches, de plaines et de mares, contribuent à doter le site de paysages pittoresques et de milieux naturels similaires à ceux qui font la célébrité de la forêt de Fontainebleau. Autre similitude avec Fontainebleau, ce plateau aride n'est arrosé par aucune rivière. La seule zone humide est constituée par une vaste cuvette, le golfe de Larchant, qui a engendré un remarquable marais alimenté par les eaux de ruissellement.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

La protection de ce site par le classement permet, en premier lieu, d'en assurer la pérennité. Elle vise à « conserver peu ou prou en l'état un vaste espace naturel en situation stratégique puisque permettant la liaison entre les forêts domaniales de Fontainebleau et de Nanteau, et établissant des continuités avec le site classé de la vallée du Loing ». Certains enjeux ont été plus précisément ciblés lors de la procédure de classement, notamment ceux de « maîtriser l'urbanisation sur l'axe Fontainebleau-Nemours, de sauvegarder l'écrin naturel de l'agglomération de Nemours, de lutter contre la banalisation des paysages et les méfaits de l'urbanisation diffuse, d'éviter le développement des zones d'extraction des matériaux du sous-sol ».







# Rochers Gréau



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **20 août 1932**

**Superficie : 24 ha**

77

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** —

**NOM OFFICIEL :** Zone de terrain contenant les "Rochers Gréau".

**COMMUNE(S) :** Saint-Pierre-les-Nemours

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **BUTTE, BOISÉ**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** **SPR**

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** **NATURA**

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** **SC 5498, SI 5044**

n° 3203



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le site est formé de deux collines : la plus connue domine la nouvelle mairie de Saint-Pierre-lès-Nemours et appartient au « groupe de la tortue », curiosité rochassière qui siège à cent onze mètres d'altitude ; l'autre, de deux petits mètres plus élevée que la précédente, est constituée de gigantesques blocs de grès et porte le nom de « groupe des Pyrénées ».

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Ces grès stampiens ne peuvent nier leur parenté avec ceux du massif forestier de Fontainebleau. Il est à noter, à de nombreux endroits, la présence de très belles stratifications obliques et multidirectionnelles. La platière, très fissurée, permet aux ligneux, courts et tordus, un enracinement profond limitant les chablis.







# Forêt de Fontainebleau



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **2 juillet 1965**

**Superficie : 17 400 ha**

77

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORISQUE**

**NOM OFFICIEL :** Forêt domaniale de Fontainebleau.

**COMMUNE(S) :** Avon, Bois-le-Roi, Chailly-en-Bière, Dammarie-les-Lys, Fontainebleau, la Rochette, Samois-sur-Seine

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** FORESTIER, ROCHERS

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** MH - UNESCO

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** ZNIEFF - NATURA - APPB - FPI

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :**

**SC 2003, 6881, 5175, 7188, SI 5001, 5012, 5018, 5044, 7056**

n° 5013



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le massif forestier de Fontainebleau est un paysage unique, dont les fondements sont fortement liés à son histoire géologique. Les sables de Fontainebleau se sont déposés sur le calcaire de Brie, lorsque la mer, au stampien supérieur, a occupé pour la dernière fois le bassin parisien. Le retrait de la mer a cédé la place à un paysage dunaire parsemé de lacs et de marais d'eau douce qu'un climat chaud assécha lentement, ne conservant que d'innombrables sédiments : les calcaires d'Étampes. Les nappes phréatiques ont permis à la silice de précipiter sur les grains de sable, donnant naissance à des tables de grès : les platières. Puis l'érosion, toujours active, a déblayé les sables meubles présents sous cette plaque gréseuse, la fragilisant jusqu'à la rupture et provoquant les célèbres chaos rocheux, qui font la renommée du massif. Cette géomorphologie unique est à l'origine d'une grande variété d'écosystème et de paysages. La plaine forestière, composée principalement de bois de chênes et autres feuillus, recouvre le palier inférieur du massif et domine sa partie nord. En partie sud, le plateau forestier présente des motifs paysagers similaires, étoffés de situations de

belvédères. Entre les deux, un système de crêtes rocheuses et de sillons, orientés nord-ouest/sud-est, offre le motif le plus emblématique : les rochers. Le paysage forestier s'enrichit ainsi, à partir des rochers de grès, des clairières de sable blanc, des arbres contournés, des bruyères, des belvédères, qui ont motivé les peintres de l'école de Barbizon et révélé, par leur intermédiaire, la valeur pittoresque du massif.

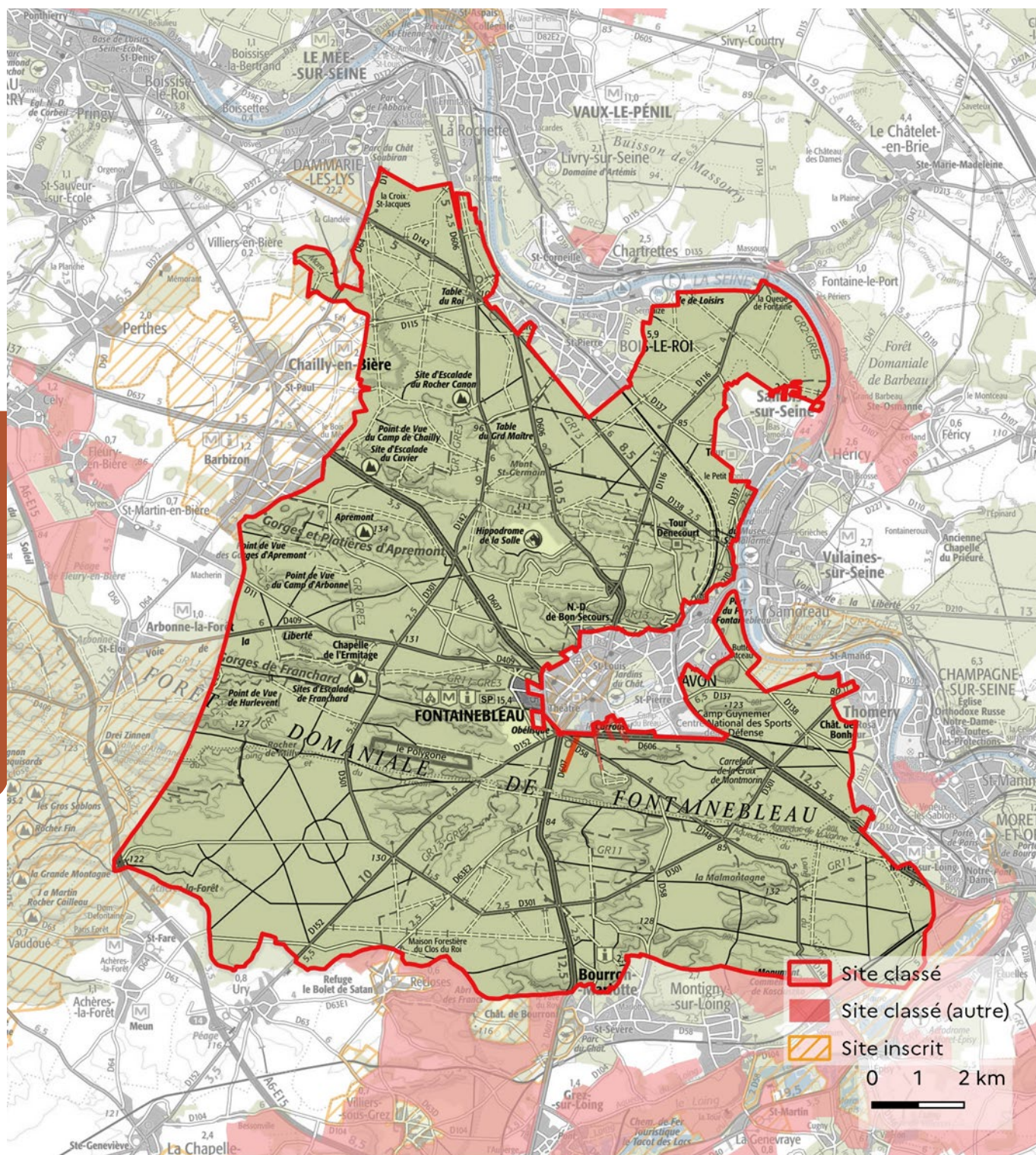
## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le site classé du massif forestier de Fontainebleau couvre à la fois la forêt domaniale mais également ses prolongements naturels. L'ensemble présente les mêmes caractères géologiques et biologiques ainsi qu'une variété paysagère de qualité équivalente.

La procédure de classement a eu pour but « d'ancrer la sauvegarde du massif forestier le plus prestigieux de France, mais aussi le plus menacé en raison de sa proximité de la capitale ». Les menaces évoquées étaient très clairement identifiées : « À l'extension du tourisme, du camping, de la circulation routière et des constructions de toutes sortes, s'ajoutent depuis quelques années l'exploitation intensive des



carrières et les entreprises de broyage de grès, qui affectent progressivement la plus remarquable curiosité naturelle de la forêt, ses célèbres amas de rochers. [...] La réglementation la plus rigoureuse s'impose donc pour le massif forestier proprement dit, afin qu'il ne devienne pas d'ici peu de temps l'équivalent d'un Bois de Boulogne à l'échelle du Paris actuel ».



77

n° 5013



Création www.toucantoucan.com

Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN scan 100, Institut Paris région MOS 2017, Production : DRIEAT/SCDD/DDDG

**PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France  
—  
[www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)  
Contact : [inspectiondessites77@developpement-durable.gouv.fr](mailto:inspectiondessites77@developpement-durable.gouv.fr)  
Cartographies disponibles sur internet : Géo-IDE- Île-de-France et Atlas des patrimoines



# Vallée de Boissy-aux-Cailles



**SITE CLASSÉ** par décret du **29 août 1975**

**Superficie : 836 ha**

77

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** **PITTORESQUE**

**NOM OFFICIEL :** Vallée de Boissy-aux-Cailles et ses contreforts.

**COMMUNE(S) :** Boissy-aux-Cailles, le Vaudoué

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **COTEAUX, BOISÉ, AGRICOLE**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** —

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** **ZNIEFF - NATURA - FPI**

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** **SI 5001, 5036**

n° 5035



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

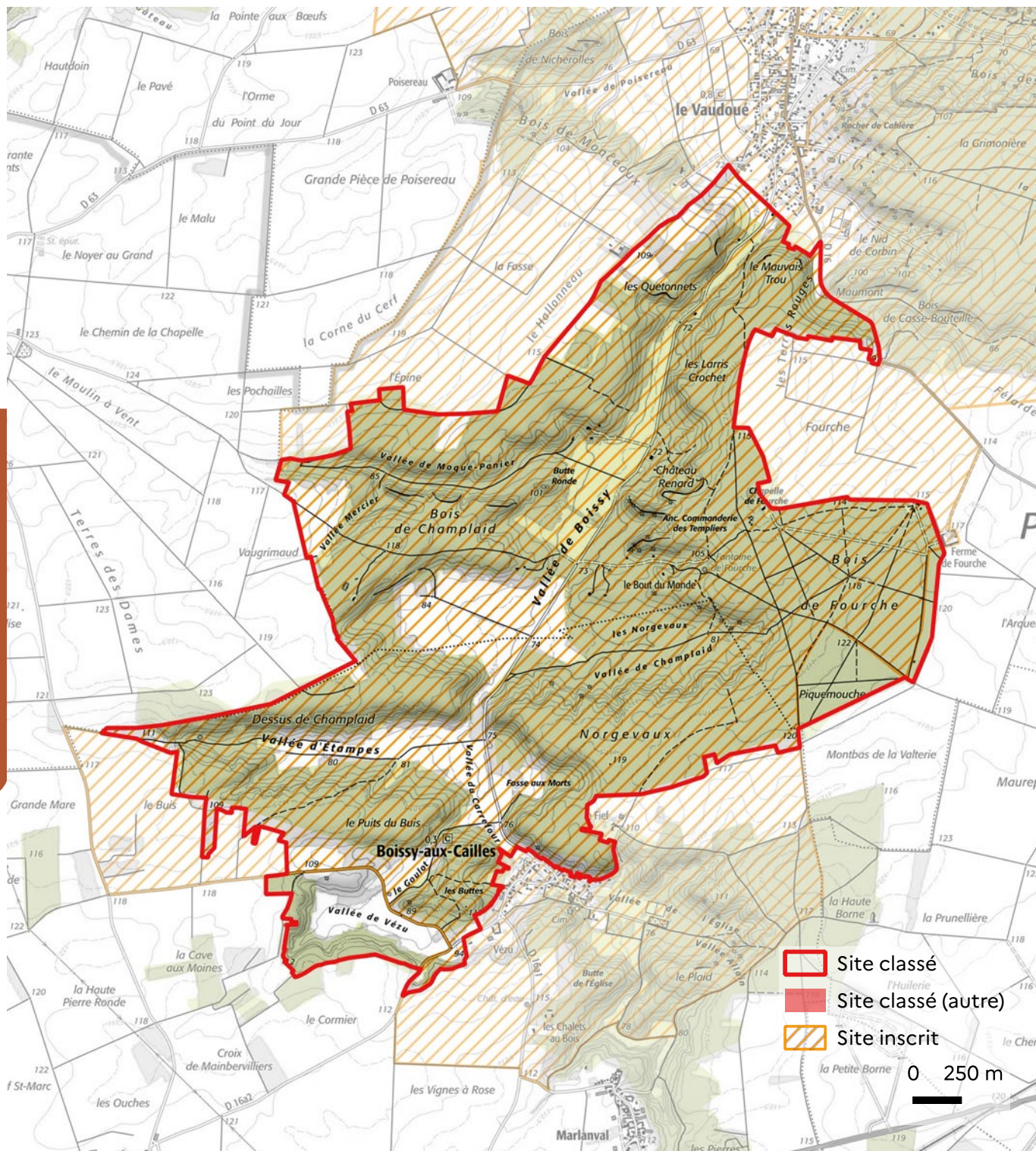
Appartenant aux derniers contreforts du sud-ouest de la forêt des Trois-Pignons, cette vallée sèche est l'un des plus beaux joyaux de la couronne d'Île-de-France. Creusée dans son écrin de grès, elle offre des espaces de prairies et de cultures dominés par des versants boisés qui isolent totalement la vallée du plateau du Gâtinais.

Sur ces terres aux cultures ingrates, la charrue n'y pouvait accéder, comme le révèle la toponymie : la Vallée de Moque-Panier (nom donné à de mauvaises terres), les larris (lande, terre inculte, versant de colline), la Fosse aux Morts... Tous ces espaces ont donné naissance à une strate arborée de bouleaux, essence pionnière, de chênes pubescents, essence majoritaire, de quelques chênes pédonculés et de pins sylvestres - race de Riga, échappés de Fontainebleau où ils furent plantés massivement par Lemonnier en 1786.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

La vallée apparaît remarquablement préservée. Les quelques maisons à l'écart des villages sont dissimulées par les arbres et seule une petite route départementale sillonne le fond de vallée. Cependant, l'équilibre entre les champs et les bois qui les encadrent sur les versants est fragile et la fermeture du fond de vallée est la principale menace de ce site classé.









**SITE CLASSÉ** par décrets du **13 novembre 1975** et **30 août 1978** **Superficie : 2 993 ha**

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORISQUE**

**NOM OFFICIEL :** Rives du Loing.

**COMMUNE(S) :** Bourron-Marlotte, Grez-sur-Loing, Montigny-sur-Loing, la Genevraye, Montcourt-Fromonville, Darvault, Moret-Loing-et-Orvanne, Villecerf, Villemer, Saint-Pierre-les-Nemours

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **BOISÉ, MARAIS, AGRICOLE**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** **SPR**

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** **ZNIEFF - NATURA - APB**

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** **SC 2003, 5013, 6882, 9901, SI 7056**

77

n° 5043 - 6881



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le Loing, en aval de Nemours, a creusé un large fond de vallée dans les terrasses du Gâtinais, au pied du massif de Fontainebleau. Outre les méandres de la rivière, le fond de vallée accueille le canal du Loing mais aussi des espaces de marais souvent boisés et des gisements de sables alluvionnaires, en partie exploités avant le classement et depuis, transformés en plans d'eau. Sur les rives du Loing, se succèdent les villages. C'est ici, autour de Grez-sur-Loing, Episy et surtout Moret-sur-Loing, que les paysages ont été immortalisés par le peintre impressionniste Alfred Sisley.

Les terrasses du Gâtinais dessinent, de part et d'autre du fond de vallée, un relief complexe animé de nombreuses buttes, pentes sableuses et blocs de grès. Un grand nombre de bois et de bosquets parsèment cet espace et participent à constituer un paysage où alternent l'ombre et la lumière, les perspectives lointaines et les fronts boisés.

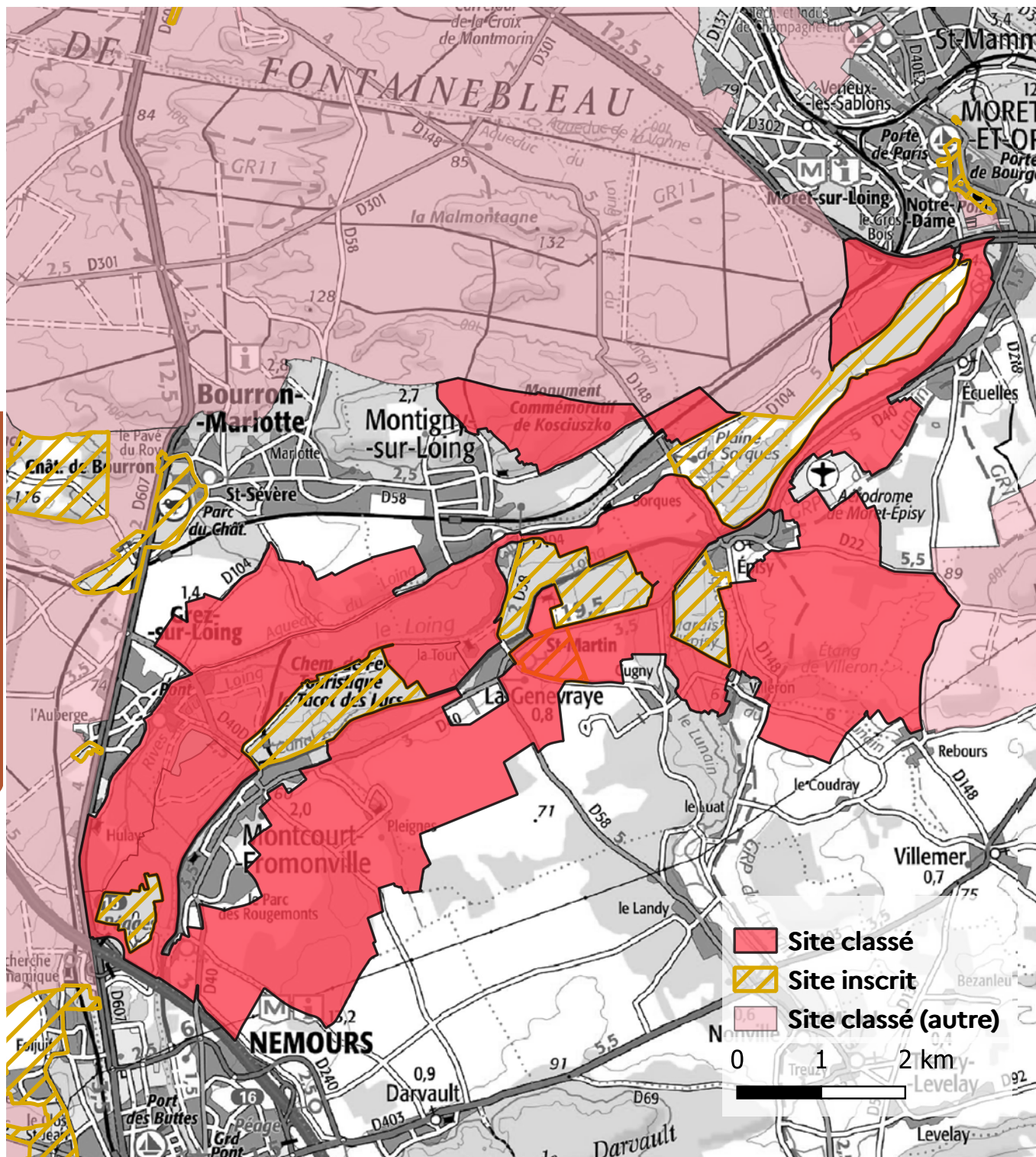
## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Relativement écartée des grands axes de communication, la partie aval du cours du Loing a réussi à garder ses caractères ruraux originaux (paysages agricoles ouverts sur les versants, fonds de vallée humides, marécageux ou boisés, forêts sur les versants pentus...). Son classement fut motivé à la fois par son grand intérêt paysager mais aussi par la multiplication d'atteintes à son décor naturel, « par l'implantation de résidences secondaires construites un peu sans discernement, par l'installation de camping et également par des exploitations de carrières qui prennent de plus en plus d'extension ».

Le classement de la vallée du Loing s'est fait en deux temps. Dans un premier temps, un classement d'urgence s'est concentré sur le fond de vallée tandis que, dans un second temps, une réflexion plus approfondie a porté sur les versants agricoles et boisés notamment. Il en résulte un site de grande envergure, qui se justifie : « en raison de la qualité de ces paysages, le but du classement est la préservation des espaces naturels contre toute agression soit par l'urbanisation (dense ou dispersé), soit par de nouvelles carrières, dont, par le passé,



d'autres ont déjà fortement transformé le paysage. À cette fin, le maintien de l'état boisé (peupleraie, taillis ou forêt) ainsi que l'activité agricole est tout à fait souhaitable et c'est la raison pour laquelle, dans le périmètre proposé, les secteurs destinés à être urbanisés ont été exclus ».



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN scan 25, Institut Paris région MOS 2017, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : DRIEAT of Ile-de-France

77  
 n° 5043 - 6881



# Perspectives du château de Chevry-en-Sereine



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **30 juin 1967**

**Superficie : 229 ha**

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** **PITTORESQUE**

**NOM OFFICIEL :** Perspectives du château.

**COMMUNE(S) :** Chevry-en-Sereine

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **DOMAINE, AGRICOLE**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** **MH**

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** **SC 9901, SI 5107**

77

n° 5106



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

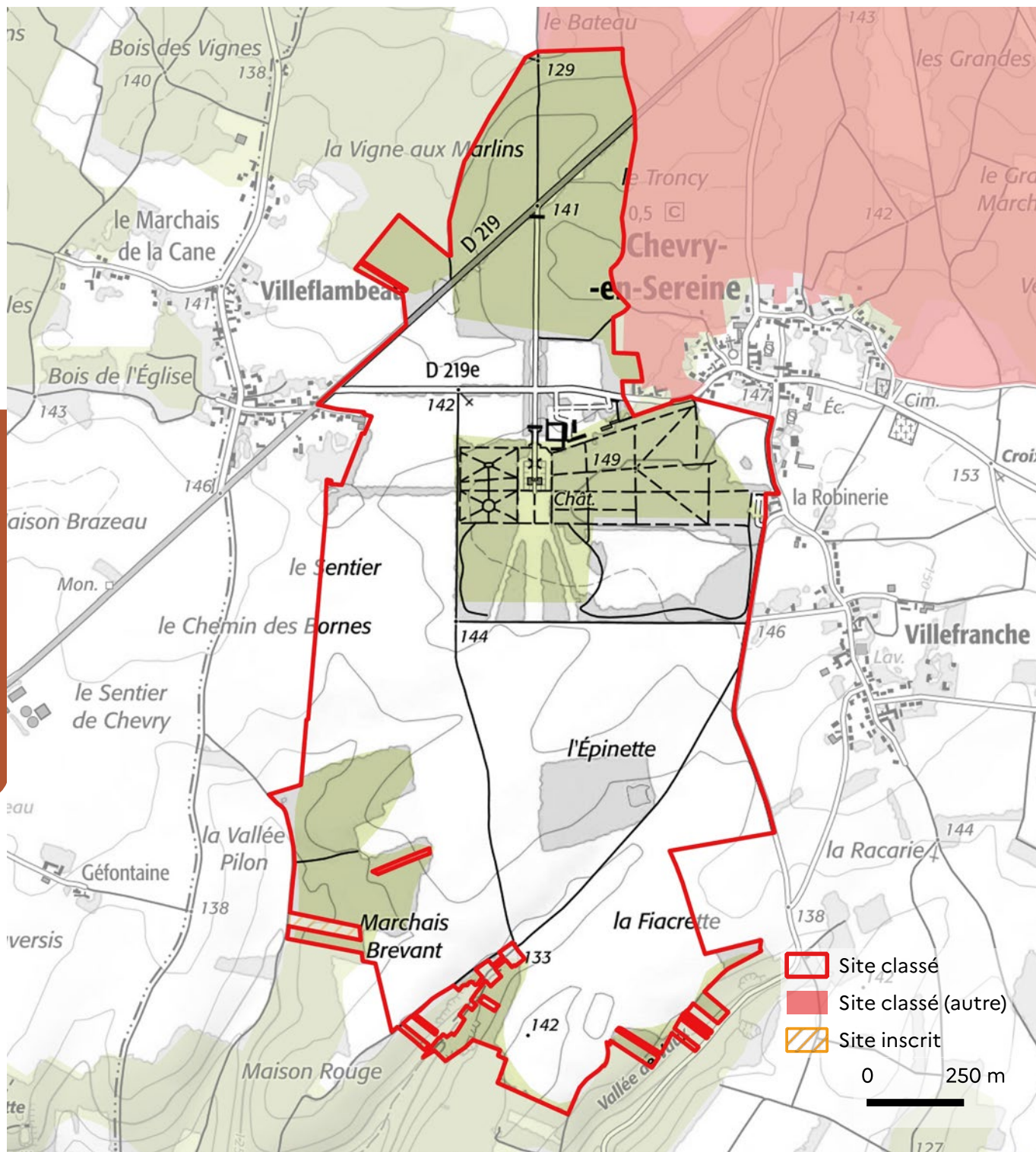
Le château de Chevry prend place sur un plateau agricole d'échelle réduite, entaillé au nord et au sud par les vallées boisées de l'Orvanne et du Lunain. Cet édifice a fait l'objet d'un classement parmi les monuments historiques peu de temps avant la création du site classé, la demande ayant été faite simultanément.

Le château du XVII<sup>ème</sup> siècle, construit en pierre de grès et en briques, est ceinturé de sauts-de-loups et mis en valeur par un parc boisé, traversé de grandes allées rectilignes. Les vastes perspectives ainsi mises en scène débouchent, au sud, sur le plateau agricole, ponctué de gros bouquets d'arbres.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le site classé des perspectives du château de Chevry-en-Sereine est indissociable du monument historique, protection qui couvre à la fois le château, sa cour d'honneur, ses douves, ses dépendances ainsi que l'ancien potager avec son orangerie. Il met en lumière l'importance du cadre dans lequel cette construction s'est implantée ainsi que les relations de l'édifice à son écrin paysager.







# Château et parc de Coupvray



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **15 juin 1944**

**Superficie : 46 ha**

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** —

**NOM OFFICIEL :** Château et parc.

**COMMUNE(S) :** Coupvray

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **DOMAINE**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** **MH**

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** —

77

n° 5116



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Dès le milieu du XVI<sup>ème</sup> siècle, Louis de Rohan engage le défrichement des marais de Lesches, travail qui ne se terminera qu'en 1810. Le château de Coupvray y fut construit entre 1596 et 1602 pour Hercule de Rohan, fils de Louis. La famille conserve le domaine jusqu'à la Révolution et y aménage également des fabriques, comme les bains chinois, les chaumières et la glacière, au XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, Antoine Joseph Dezallier d'Argenville décrit les lieux dans son Voyage pittoresque des environs de Paris : « Les dehors du château sont très bien plantés, de belles avenues y conduisent de différents côtés [...]. Des fossés secs entourent la cour, et deux pavillons s'élèvent à ses extrémités, à la même hauteur que le château. En face du bâtiment, le parterre est terminé par un canal orné en son milieu d'une rocaille et de deux jets. Des deux côtés, on a planté des bosquets [...]. La droite est décorée d'un vaste boulingrin orné d'arbres en boule et d'une pièce d'eau à oreilles avec une gerbe. Par un fer à cheval, vous montez vers un réservoir de forme carrée et de là dans des très beaux bois bien percés qui occupent toute la partie la plus élevée du parc [...] ».

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le château de Coupvray, édifice à trois étages, percés de 11 fenêtres chacun, construit en briques avec encadrements en pierre de taille, porte le cachet de l'époque d'Henri IV. Il s'élève sur la colline et a sa façade principale du côté du parc qu'il domine, au sud. Au nord, la vue s'étend sur la vallée de la Marne. Vers 1980, le château a encore fière allure, mais il est aujourd'hui en ruine. Les communs et le pigeonnier, protégés au titre des monuments historiques, ont toutefois été sauvés et réhabilités. Tout autour, le parc est devenu un lieu de promenade géré et entretenu par la commune.







# Perspective du Grand Jardin



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **23 mai 1939**

**Superficie : 39 ha**

77

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** —

**NOM OFFICIEL :** Terrains appartenant à l'État.

**COMMUNE(S) :** Fontainebleau

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **VOIE(S) FORESTIÈRE(S)**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** **MH, SPR, UNESCO**

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** **ZNIEFF - NATURA**

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** **SC 5013, SI 5201**

n° 5175



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Ces routes et allées, toutes liées à l'histoire de France, ouvrent des perspectives qui vont de la forêt au château de Fontainebleau et amorce son écrin forestier.

L'obélisque a été élevé en 1786 par monsieur de Cheyssac, alors grand-maître des Eaux & Forêts, en l'honneur de la fille de Marie-Thérèse d'Autriche et de François de Lorraine, la future reine de France Marie-Antoinette. Elle fut, enfant, destinée à sceller la réconciliation de la monarchie française avec celle des Habsbourgs.

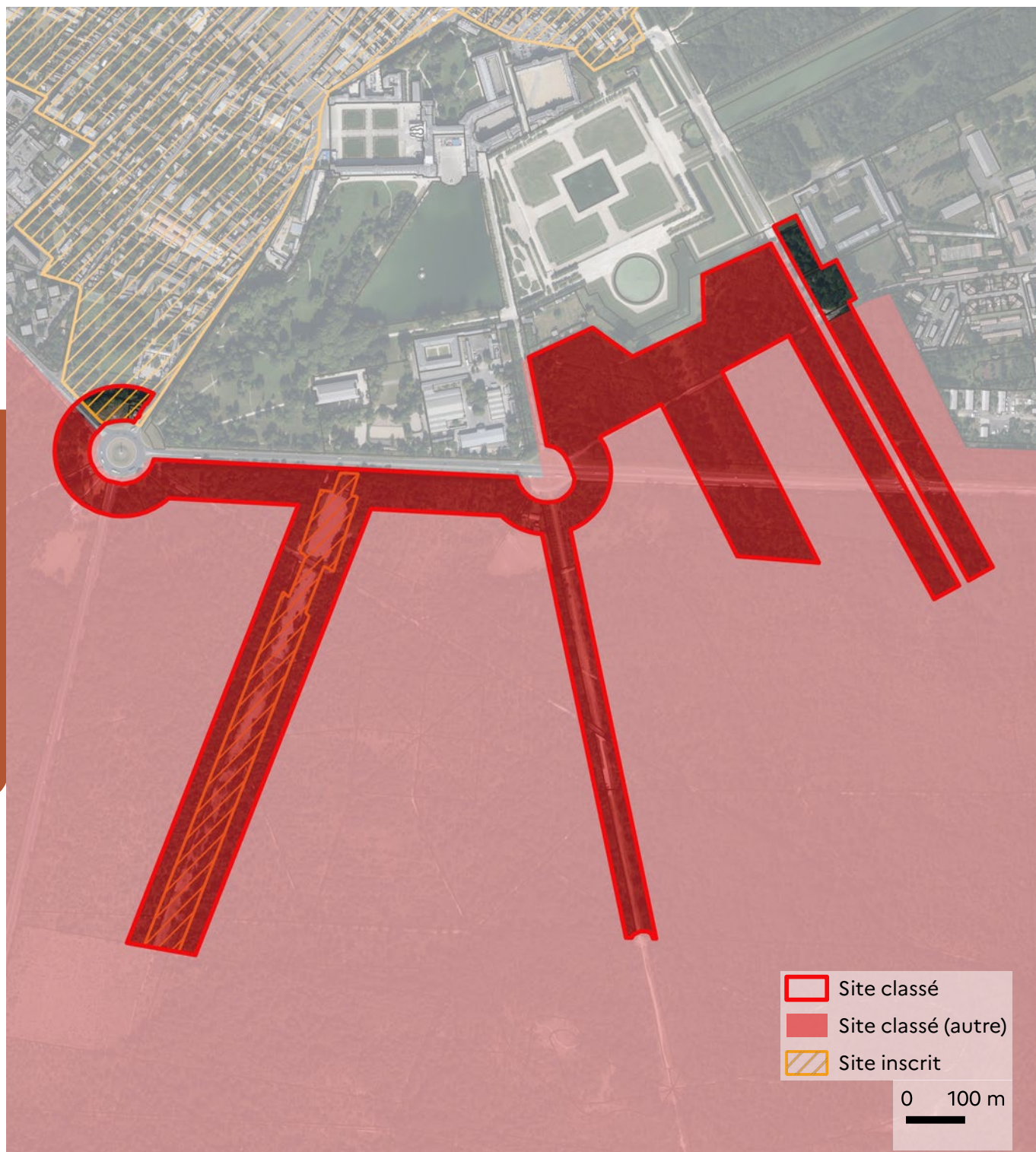
L'avenue du Rocher d'Avon invite à longer le chemin des douves, qui offre un panorama historique sur une grande partie de l'ensemble du domaine national, notamment sur le pavillon de Sully, les murs d'enceinte de la cour Henri IV, la chapelle Saint-Saturnin et la salle de bal.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le classement du terre-plein et des abords des voies préserve les perspectives et le cadre forestier, qui marquent l'environnement proche du palais de Fontainebleau.

Ce site est, en presque totalité, englobé dans le périmètre du site classé de la « Forêt domaniale de Fontainebleau » (n° 5013).





- Site classé
- Site classé (autre)
- Site inscrit

0 100 m



# Château et parc d'Héricy



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **16 décembre 1972**

**Superficie : 3,8 ha**

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** —

**NOM OFFICIEL :** Ancien château, communs et parc.

**COMMUNE(S) :** Héricy

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **BERGE(S), DOMAINE**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** —

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** **SC 5233, 5232**

77

n° 5231



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

L'ancien château, aujourd'hui devenu la mairie, a été construit vers 1683 par Pierre-Alexandre Stoppa, colonel des gardes suisses de Louis XIV. Les communs Louis XIII et le jardin à la française attribué à Le Nôtre constituent avec le château un ensemble homogène intègre.

Un portail d'entrée de style Henri IV ouvre sur un jardin d'accueil à la française, qui conduit au château. Ce jardin en terrasse est bordé à gauche et à droite d'un mail de marronniers. À sa gauche, en contrebas, sont situés les communs (d'époque Louis XIII) ainsi qu'un lavoir construit en 1824. Le jardin d'accueil comporte un joli bassin rond, agrémenté en son centre d'un jet d'eau alimenté par d'anciens réservoirs situés dans la ville.

Un gracieux escalier extérieur, à double volée, permet, derrière le château, de rejoindre le parc en contrebas. Là, une vaste pelouse mène à la terrasse Watteville qui domine la Seine, elle-même site classé.

Le château et la terrasse ont été la propriété du peintre orientaliste Dinet.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

La mairie, les anciens communs du château et le parc forment un ensemble très homogène, ayant gardé presque son intégrité d'origine, et d'aspect très agréable. Le portail d'entrée, en brique et pierre, est en retrait. Le château est précédé d'un parterre à la française, une rangée d'arbres encadrant ce premier jardin. La partie du parc qui se trouve entre le château et les terrasses est presque entièrement occupée par une vaste pelouse ; des arbres formant, là aussi, un encadrement dans le fond, la terrasse dominant la berge est bordée d'un petit mur bas et plantée d'une double rangée de tilleuls. Depuis la terrasse du parc, la vue sur la Seine s'étend vers Samois-sur-Seine et les masses boisées de la forêt de Fontainebleau.







# Terrasse de Stoppa



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **5 septembre 1929**

**Superficie : 0,2 ha**

77

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** ARTISTIQUE

**NOM OFFICIEL :** Terrasse de Stoppa avec le chemin de rive en bordure de Seine.

**COMMUNE(S) :** Héricy

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** BERGE(S)

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** —

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** SC 5231, 5233, SI 5503

n° 5232



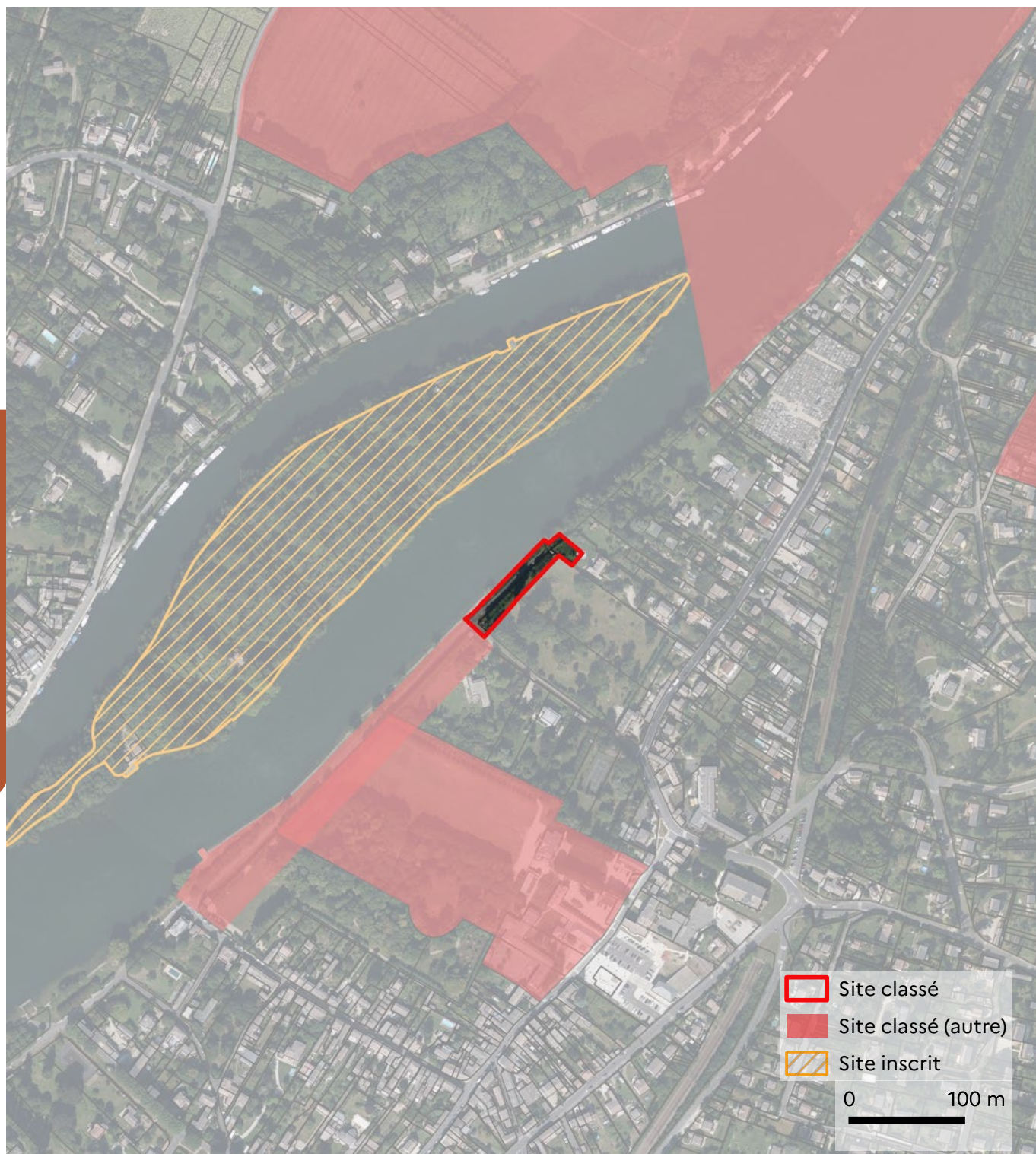
## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

La terrasse Stoppa a été construite au XVII<sup>ème</sup> siècle dans un style identique à celui de la terrasse Watteville qu'elle prolonge sur une centaine de mètres (site classé n° 5233). Elle constitue ainsi avec elle un long ensemble en bord de Seine. Un double mail de tilleuls y a été planté, qui succède à la plantation adjacente. La vue depuis cette terrasse, bien que plus centrée sur l'île aux Barbiers, reste similaire à celle que l'on a de la terrasse Watteville.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

L'ancien château d'Héricy est une agréable construction dont l'origine remonte au XVII<sup>ème</sup> siècle. La propriété appartient d'abord à J.-R. de Watteville en 1660, puis à P.A. Stoppa en 1688. Tous deux colonels des "gardes suisses", leurs noms ont été donnés aux deux belles terrasses longues de 300 mètres qui bordent les berges de la Seine et sont comprises en partie dans le parc.





- Site classé
- Site classé (autre)
- Site inscrit

0 100 m



# Terrasse Watteville



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **5 septembre 1929**

**Superficie : 1,4 ha**

77

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT : ARTISTIQUE**

**NOM OFFICIEL :** Terrasse Watteville.

**COMMUNE(S) :** Héricy

**TYPE(S) D'ESPACE(S) : BERGE(S)**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —**

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : ZNIEFF**

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SC 5231, 5232, SI 5503**

n° 5233



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

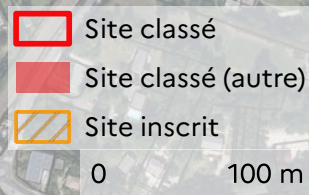
Construite par Jean-François Watteville, colonel des gardes suisses de Louis XIV au XVII<sup>ème</sup> siècle, la terrasse Watteville est adossée au parc de l'ancien château, aujourd'hui mairie d'Héricy. De cette terrasse, on surplombe légèrement la route et la promenade en bord de Seine. Elle offre une agréable vue sur l'île boisée aux Barbiers (en face), sur l'île du Berceau (à gauche), sur Samois-sur-Seine et, au-delà, sur la vallée de la Seine et le bois de la Garenne.

Vu du bord de la Seine, depuis la route qui longe le fleuve à l'extérieur de la terrasse, son mur de soutènement régulier, d'environ 2 m de haut, forme une ligne droite de quelque 300 mètres. À chaque extrémité du mur, la terrasse se termine par un pavillon d'angle de plan carré surmonté d'une toiture à quatre pentes en ardoises. La terrasse Watteville a été ultérieurement acquise par Pierre-Alexandre Stoppa. À en croire la plaque qui y est apposée, elle porte aujourd'hui le nom de terrasse Stoppa.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

L'ancien château d'Héricy est une agréable construction dont l'origine remonte au XVII<sup>ème</sup> siècle. La propriété appartient d'abord à J.-R. de Watteville en 1660, puis à P.A. Stoppa en 1688. Tous deux colonels des "gardes suisses", leurs noms ont été donnés aux deux belles terrasses longues de 300 mètres qui bordent les berges de la Seine et sont comprises en partie dans le parc.







# Préfecture à Melun



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **3 mars 1947**

**Superficie : 6,8 ha**

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** HISTORIQUE, PITTORESQUE

**NOM OFFICIEL :** Préfecture, ses jardins et ses abords.

**COMMUNE(S) :** Melun

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** DOMAINE

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** MH

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** SI 5325

77

n° 5317



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le parc de la Préfecture se situe sur l'emplacement de l'ancienne abbaye Saint-Pierre de Melun. Les grands tracés du jardin correspondent à ceux du jardin de l'Abbé, notamment le grand parterre avec la demi-lune en contrebas de quelques marches. La préfecture a remplacé l'abbaye, dans l'axe de la perspective du jardin. Le parc est orienté vers le sud et domine la Seine ainsi que le boulevard Aristide-Briand. Un nouveau bâtiment, construit après-guerre, est venu s'implanter à la limite nord du parc. Les abords est et ouest du parc sont constitués de pavillons avec leurs jardins.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Les bâtiments qui constituent la préfecture actuelle sont construits sur l'emplacement d'une très ancienne abbaye bénédictine qui dominait tout le cours de la Seine. Ils sont dans le style assez pauvre de l'époque Louis XIII. Les remaniements heureux du parc et de ses jardins anglais qui descendent jusqu'à la Seine font de cet ensemble l'un des plus beaux en son genre.

Aux abords immédiats de la préfecture, un vestige solitaire, le clocher Saint-Barthélemy, et les petits arbres qui l'entourent sont également protégés.







# Site du Calvaire



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **18 juin 1929**

**Superficie : 0,25 ha**

77

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** ARTISTIQUE

**NOM OFFICIEL :** Site du Calvaire.

**COMMUNE(S) :** Moret-Loing-et-Orvanne

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** PATRIMOINE BÂTI

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** —

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** ZNIEFF - APB

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** SI 5378

n° 5377



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

En raison de la proche confluence du Loing avec la Seine, Moret-sur-Loing a toujours connu un important mouvement de péniches. Saint-Mammès, ex-hameau de Moret-sur-Loing érigé commune en 1787, abrite en son église les statuette du XIII<sup>ème</sup> siècle de Saint Nicolas et de Saint-Mammès, patrons des marinières. Un calvaire sur les Hautes-Peines rappelait le Golgotha ; on s'y recueillait en gardant un œil sur le fleuve.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Ce classement résulte d'une "demande faite par les propriétaires afin de protéger ce site pittoresque [...] dont la présence est menacée par l'extension d'une carrière."







# Rives du Loing à Moret-sur-Loing



**SITE CLASSÉ** par décret du **10 octobre 1974**

**Superficie : 6,6 ha**

77

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORISQUE**

**NOM OFFICIEL :** Rives du Loing et les abords du Donjon.

**COMMUNE(S) :** Moret-Loing-et-Orvanne

**TYPE(S) D'ESPACE(S) : BERGE(S), BOISÉ**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —**

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : ZNIEFF - NATURA**

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SC 7411, SI 5376**

n° 5380



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Les rives du Loing, si joliment ombragées, font une grande part du charme de la cité de Moret-sur-Loing. Le tracé du cours d'eau, légèrement sinueux dans sa traversée de la ville, est agrémenté de quelques petites îles aux abords du vieux pont. Un peu en amont, au pied du donjon, la rivière s'élargit. A l'époque du classement, elle constituait alors un véritable miroir d'eau, reflétant les vieilles et pittoresques maisons, les restes des fortifications, l'ancienne porte et la silhouette du donjon médiéval, dernier témoin du château. Aujourd'hui, cet espace s'est complètement boisé, faisant perdre le lien paysager entre le donjon et la rivière.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

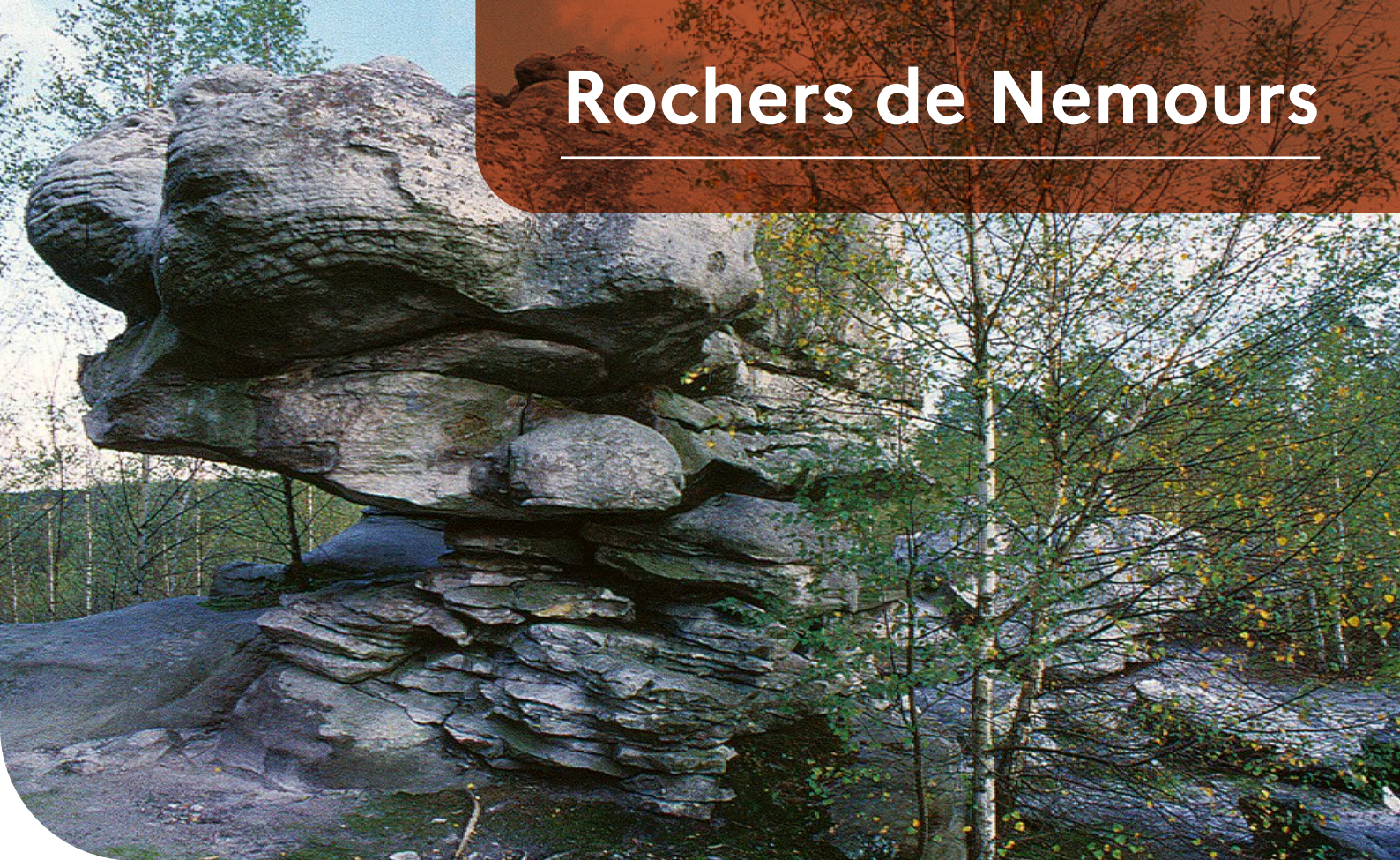
Le classement vise à protéger la zone s'étendant sur la rive gauche du Loing, depuis l'aqueduc de la Vanne jusqu'au vieux pont, et formant les abords du donjon (inscrit monument historique).







# Rochers de Nemours



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **30 juin 1928**

**Superficie : 26 ha**

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT : ARTISTIQUE**

**NOM OFFICIEL :** Rochers dits Le Mont d'Elivet, Le Crot aux Loups, Les Gros Monts et Les Beauregards.

**COMMUNE(S) :** Nemours

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **BOISÉ, ROCHER**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** **MH**

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** **ZNIEFF**

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : —**

77

n° 5398



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Les rochers de grès de ce lieu appartiennent à la même formation géologique que ceux du massif de Fontainebleau ; ils n'en sont séparés que par les agglomérations de Nemours et de Saint-Pierre-lès-Nemours. Trois grands cirques emboîtés les uns dans les autres façonnent cette forêt communale. On y a découvert plus de cent mille pièces de silex taillés, datées principalement du paléolithique supérieur et appartenant à plusieurs civilisations préhistoriques successives.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Les rochers constituent l'un des ornements principaux d'un espace boisé situé aux abords de la ville de Nemours, très fréquenté des promeneurs et des touristes. Le classement permet de protéger ce site cher aux habitants, contre toute exploitation des rochers.







# Enceinte de la ville haute de Provins



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **26 février 1934**

**Superficie : 3 ha**

77

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT : —**

**NOM OFFICIEL :** Terrains contigus aux remparts y compris les fossés, les ponts et le sentier Saint-Jacques.

**COMMUNE(S) :** Provins

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **PATRIMOINE BÂTI**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** **MH, SPR, UNESCO**

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —**

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** **SI 4207**

n° 5475



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

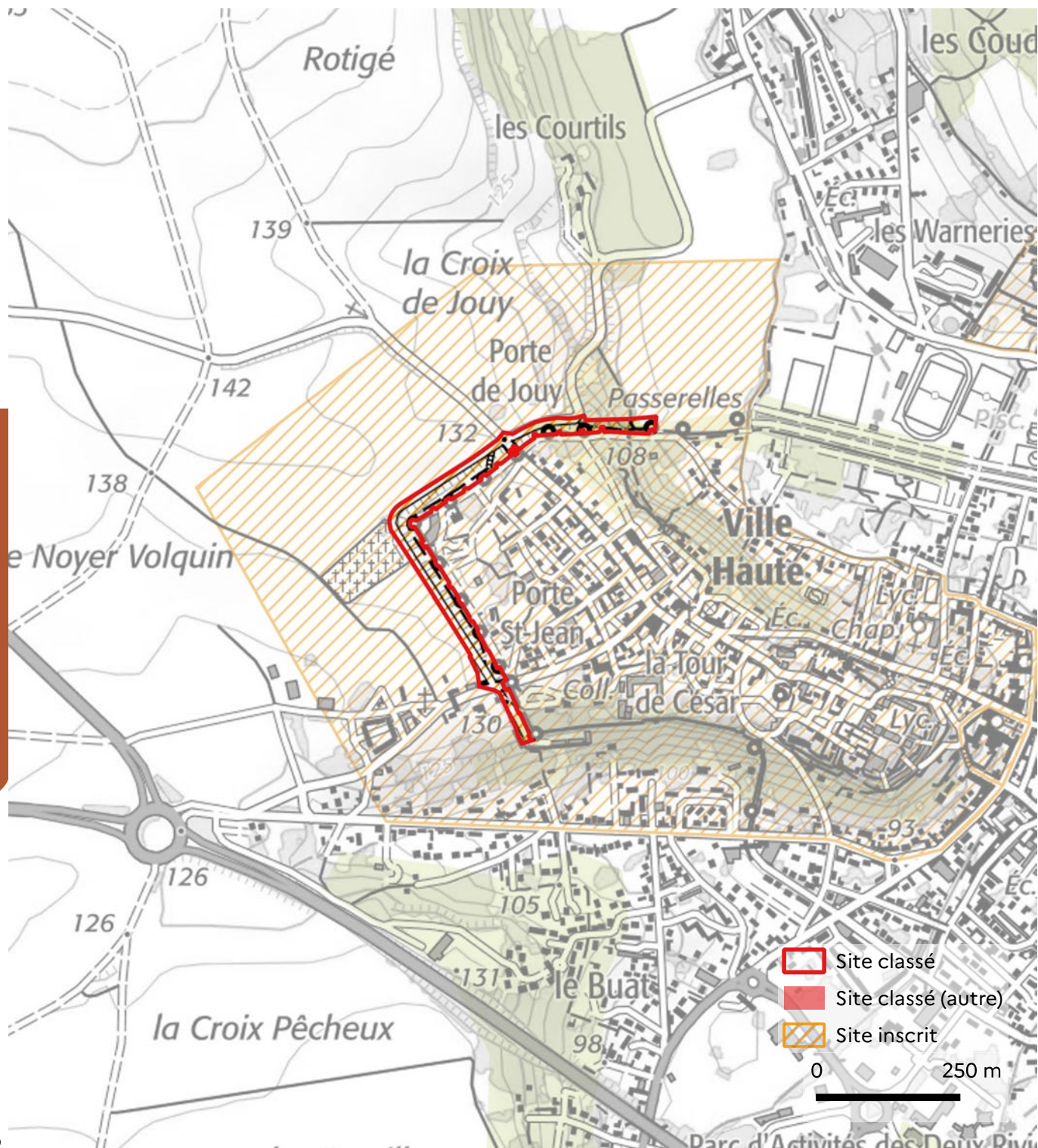
Ce site comprend les remparts du XIII<sup>ème</sup> siècle, avec leurs vingt-deux tours dont du nord au sud, la tour du Trou du Chat, la tour Faneron, la porte de Jouy, la tour aux Engins, la porte Saint-Jean et la tour aux Pourceaux. Il englobe aussi l'ancien glacis, les fossés, les talus et les ponts qui franchissent ces remparts. Remanié au cours des âges, en particulier à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle, quand plusieurs courtines furent renforcées et surélevées, cet ensemble a été restauré entre 1898 et 1919, avec reprise des maçonneries, tout spécialement dans les talus.

Les remparts, dignes de ceux de Carcassonne ou d'Aigues-Mortes, enserment une cité médiévale hautement évocatrice des temps féodaux et d'une grande richesse architecturale. La ville haute appelle à la promenade à pied le long de ces remparts.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le classement devait permettre « l'établissement d'une zone de protection » et ainsi éviter « la construction d'immeubles faisant tache dans ce cadre du Moyen-Age ».







# Rochers du Clos Jolinois



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **18 août 1928**

**Superficie : 4 ha**

77

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** **ARTISTIQUE**

**NOM OFFICIEL :** Rochers au lieu-dit Le Clos Jolinois.

**COMMUNE(S) :** Saint-Pierre-les-Nemours

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **ROCHER, ENSEMBLE URBANISE**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** —

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** **ZNIEFF**

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** **SC 3203, SI 5044**

n° 5498



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Gustave Laurent, alors propriétaire du Clos-Jolinois, demanda au préfet de Seine-et-Marne le 28 juin 1928, avec l'appui du Syndicat d'initiative de tourisme de Nemours, la protection des rochers situés sur sa propriété.

Ces grès stampiens sont de même structure géologique que ceux de la forêt domaniale de Fontainebleau et sont situés en milieu urbain, sur la rive gauche du Loing.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Les rochers constituent l'un des ornements principaux de ces anciens espaces boisés situés aux abords de la ville de Nemours, fréquentés des promeneurs et des touristes. Le classement devait permettre, en outre, de protéger ce site contre toute exploitation industrielle des rochers.

Toutefois, l'évolution récente de l'urbanisation lui a fait perdre ses qualités initiales.



77

n° 5498



Création www.toucantoncain.com



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN BD Ortho, IGN BD Topo, Fichiers fonciers 2020, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : DRIEAT d'Île-de-France



# Château et parc à Vaux-le-Pénil



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **8 décembre 1964**

**Superficie : 31 ha**

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORISQUE**

**NOM OFFICIEL :** Château et une partie de son parc.

**COMMUNE(S) :** Vaux-le-Pénil

**TYPE(S) D'ESPACE(S) : DOMAINE**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH**

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —**

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SI 5538, 5324, 5325**

77

n° 5537



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le parc du château s'étend sur une colline boisée le long des berges de la Seine, entre Melun et Vaux-le-Pénil. À la date de son classement en 1964, il correspondait au domaine du château situé en son sein. Aujourd'hui, l'espace classé du parc de Vaux-le-Pénil est morcelé en trois parties de quinze hectares environ chacune : le plateau nord est occupé par l'ancien complexe hospitalier Marc Jacquet, les coteaux boisés accueillent le parc municipal de Fauscigny-Lusinge, et la partie sud-est est occupée par le château et ses dépendances ainsi qu'une partie du parc les entourant.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Construit dans la partie sud du parc, le château est une grande demeure du XVIII<sup>ème</sup> siècle, agrandie au XIX<sup>ème</sup> siècle sur ses deux ailes. Quelques pavillons, une très belle orangerie et l'église forment le décor qui, sur la partie sud du parc, domine un petit vallon perpendiculaire à la Seine. Devant le château, vers l'ouest, la vue s'étend sur la Seine puis sur la plaine en rive gauche, qui était autrefois une prairie et qui est aujourd'hui un site industriel. Le grand parc est tracé à l'imitation des parcs anglais, parcouru d'allées courbes qui limitent les perspectives, marqué de carrefours bordés d'arbres à feuillage persistant. Certaines promenades sont encadrées de buis. Parallèlement au fleuve, sur le bord du plateau, s'allonge un mail magnifiquement bordé de tilleuls. .







# Bois des Bauges - château de la Tour



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **9 août 1978**

**Superficie : 45 ha**

77

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** —

**NOM OFFICIEL :** Bois des Bauges et ses abords.

**COMMUNE(S) :** La Genevraye

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **BOISÉ, COURS D'EAU**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** —

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** **ZNIEFF**

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** **SC 5043, 6881, SI 7056**

n° 6882



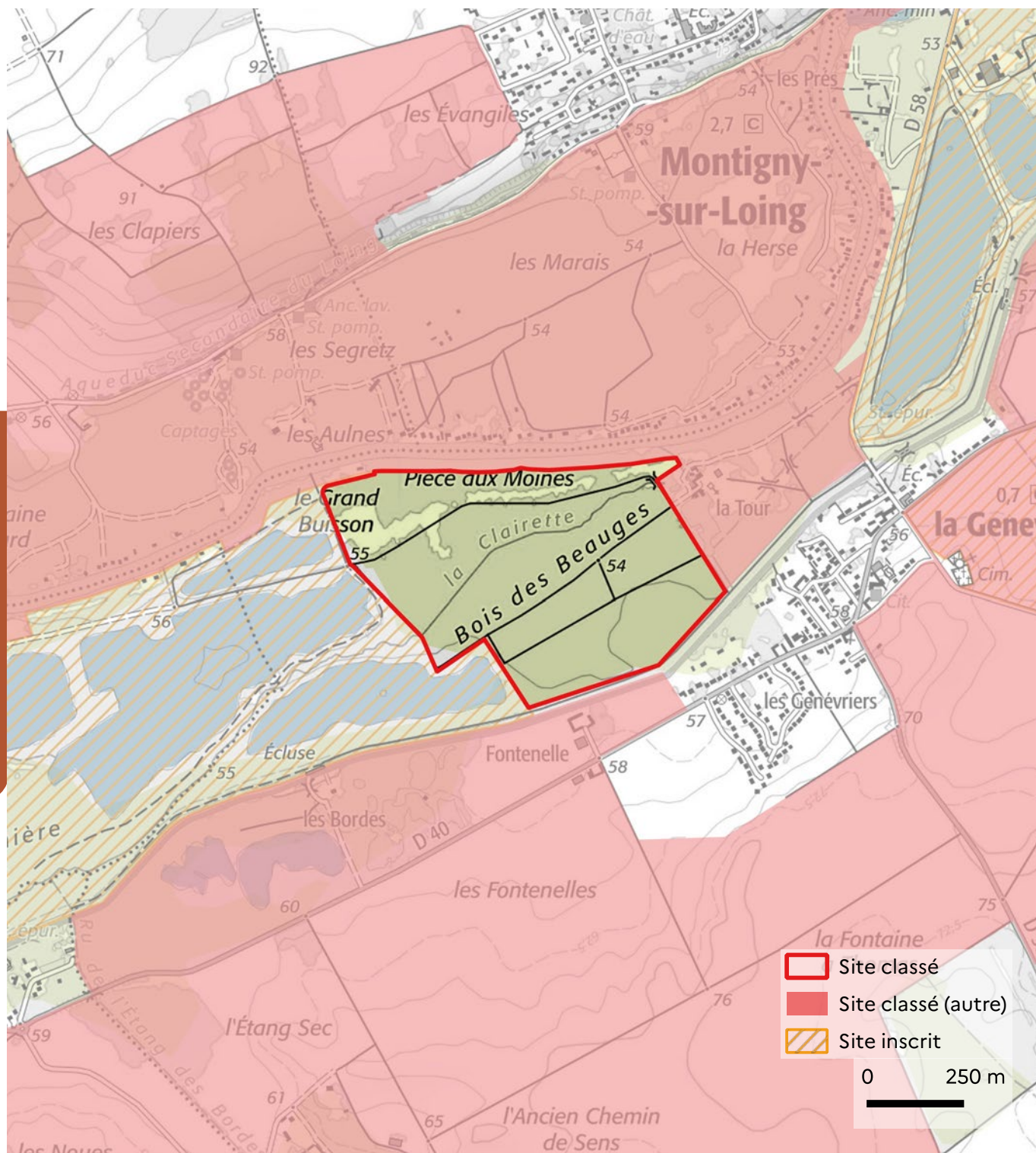
## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Cet ensemble est situé dans le fond de vallée de la rivière du Loing, entre cette dernière et le canal. C'est un paysage très cloisonné, voire fermé, qui présente un aspect tout à fait naturel. Ce milieu très humide du fait de la présence de nombreux petits ruisseaux affluents de la Clairette offre une variété d'essences arbustives et herbacées, ce qui confère à ce lieu une quiétude et un charme certains.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Par sa localisation, ce site est à proximité de gisements de sable et gravier en cours d'exploitation au moment du classement. L'objet de la protection est double : d'une part, préserver les secteurs où la végétation est la plus riche et, d'autre part, poursuivre la protection des zones naturelles de la vallée du Loing, qui avait déjà fait l'objet d'un classement par décret en date du 13 novembre 1975.







# Parc Debreuil à Le Mée-sur-Seine



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **15 septembre 1980**

**Superficie : 10 ha**

77

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** —

**NOM OFFICIEL :** Parc Debreuil.

**COMMUNE(S) :** Le Mée-sur-Seine, Melun

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **PARC**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** —

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** —

n° 6974



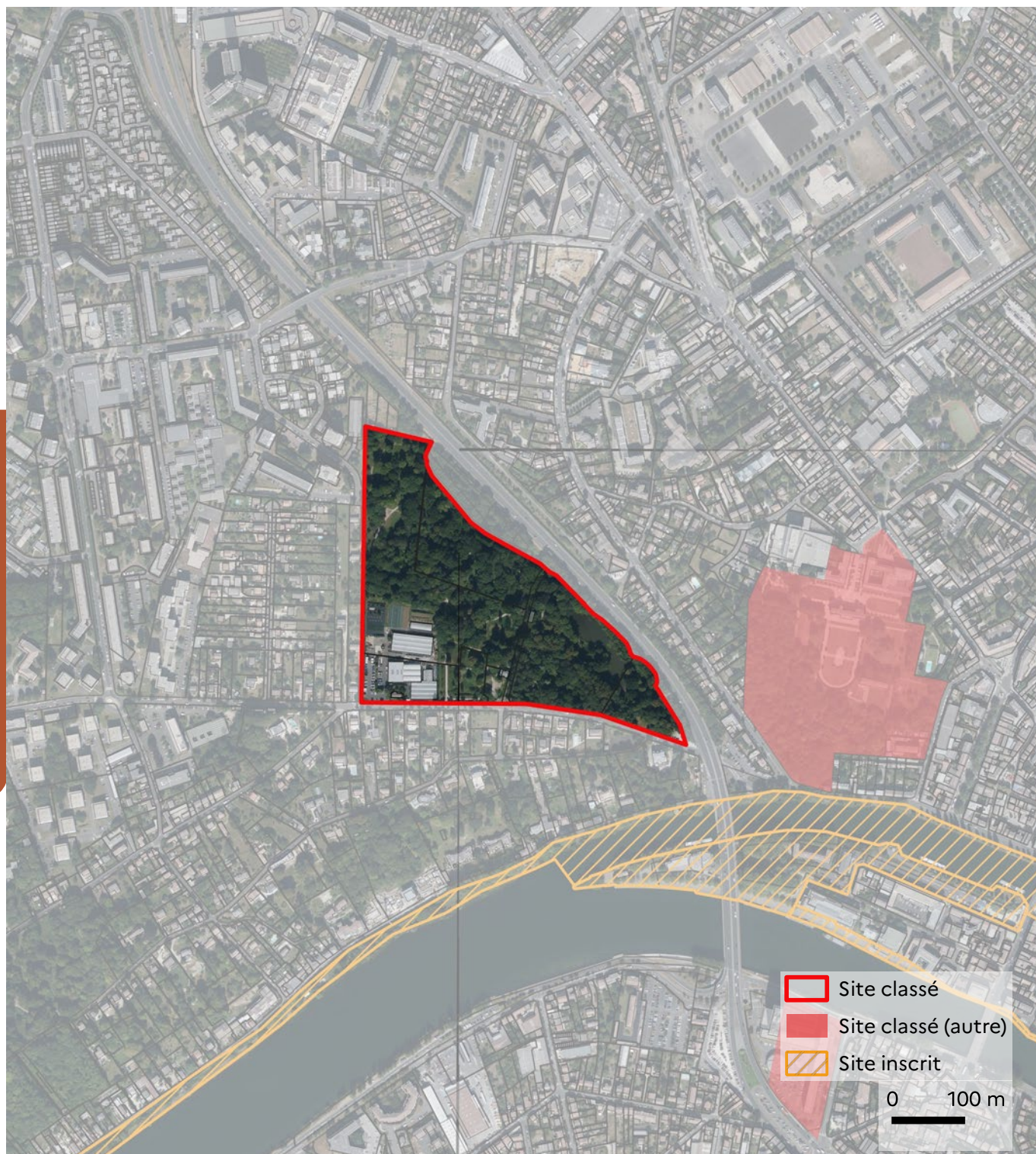
## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Ce parc urbain offre des ambiances multiples grâce à son relief qui procure des orientations variées, à la présence de l'eau avec les sources de la Fontaine la Reine, à son histoire avec une structure ancienne et des vestiges toujours présents ainsi qu'à de nombreux arbres majestueux d'essences variées. Joutant la pénétrante de Melun, il souffre malheureusement d'un bruit de fond pratiquement continu, incompatible avec le caractère et l'appréciation du lieu.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le parc Debreuil constitue, dans la vallée de la Seine, un espace important du fait de sa situation dans un secteur fortement urbanisé. Il est presque entièrement boisé et parcouru par un petit ruisseau alimentant un étang ; ces éléments témoignent d'un ordonnancement du parc. En lisière se trouvent un bâtiment et des serres à l'état de ruine qui ont été utilisées à des fins d'expérimentation en matière botanique. Les allées qui le traversent permettent de découvrir tantôt de très beaux arbres, tantôt des petites clairières. Malgré les troubles occasionnés par la "pénétrante" (voie express) dans sa partie nord-est, le parc est un véritable havre de verdure.







# Propriété des Îles à Seine-Port



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **26 septembre 1989**

**Superficie : 11 ha**

77

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORISQUE**

**NOM OFFICIEL :** Propriété des Îles

**COMMUNE(S) :** Seine-Port

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** ÎLES, RIVES, PARC

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** —

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** ZNIEFF

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** SC 7378

n° 7015



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Ce parc boisé et ses deux îles relie le village de Seine-Port à la Seine. Anciennement propriété Malgat, il fut riche d'essences diverses de haute tige constituant un boisement magnifique, qui se densifiait autour de deux clairières, elles-mêmes ponctuées de quelques beaux sujets. Les deux îles qui caractérisent les rives de la Seine sont de véritables havres de quiétude et de verdure.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le classement a eu pour finalité « la préservation de toute l'originalité de la propriété et de sa vocation d'espace de nature ».







# Propriété Les Bergeries



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **7 juin 1984**

**Superficie : 15 ha**

77

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** —

**NOM OFFICIEL :** Propriété Les Bergeries

**COMMUNE(S) :** Chartrettes

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **DOMAINE**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** —

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** **SC 7095**

n° 7030



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Il s'agit d'une propriété privée composée d'une grande maison bourgeoise et d'un parc. L'ensemble se situe à l'entrée de la commune de Chartrettes pour les visiteurs venant de Melun, en limite avec le plateau briard.

La propriété est entourée de bois dans la partie nord et se situe en limite d'urbanisation de Chartrettes en partie sud, dont elle est séparée par la route départementale n°39.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le château est composé de deux corps de bâtiment en équerre, flanqués d'un pavillon carré à fronton triangulaire à chaque extrémité. Dans la cour, le pigeonnier rond est tel qu'il a été construit au XVI<sup>ème</sup> siècle. L'ensemble évoque une grande maison bourgeoise du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Devant la façade opposée se trouve un jardin à l'anglaise avec rocailles. Le parc est clos de murs en pierres sèches et la terrasse surplombe les plaines descendant vers la Seine.

L'histoire de cette propriété est loin d'être dénuée d'intérêt. La beauté du parc et la qualité des boisements sont un motif supplémentaire ayant justifié le classement.







# Propriété du Pré



**SITE CLASSÉ** par décret du **23 octobre 1985**

**Superficie : 33 ha**

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORISQUE**

**NOM OFFICIEL :** Propriété du Pré

**COMMUNE(S) :** Chartrettes

**TYPE(S) D'ESPACE(S) : DOMAINE**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —**

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —**

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SC 7030**

77

n° 7095



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Situées sur le rebord du plateau briard et bloquant l'évolution du bourg de Chartrettes vers le nord, s'étendent les parcs boisés du château du Pré et des Bergeries, séparés l'un de l'autre par un chemin rural.

Le domaine du Pré date du XVII<sup>ème</sup> siècle, il comprenait alors un « clos d'arbres fruitiers derrière ledit château contenant deux arpents de bois taillis, appelés la garenne et 15 arpents de pré, sis à la vue du château... ». Par la suite, il a subi de nombreuses transformations. Au cours du XVIII<sup>ème</sup> siècle, le parc est agrandi vers l'ouest, ce qui triple sa surface et lui donne cette forme triangulaire qui est encore la sienne aujourd'hui. Dans les années 1780, une promenade ou jardin anglais est créée dans la partie boisée à l'est. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, le parc est de nouveau modifié pour prendre l'aspect que nous lui connaissons encore.

Le parc du Pré est composé de larges prairies assorties de groupes d'arbres (pins, marronniers, tilleuls, séquoias, cèdres de l'Atlas et de l'Himalaya) qui se développent à l'est, au nord

et au sud du château. Ce dernier est situé sur un terre-plein entouré de douves. Les prairies sont enserrées par des bois aux lisières travaillées. De larges allées parfaitement curvilignes traversent le parc.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

L'intérêt de cette propriété réside essentiellement sur l'ordonnancement de son parc et la qualité de son boisement. Le parc est particulièrement bien planté avec beaucoup de grands arbres, dont certains d'essences rares, notamment des résineux dépassant une centaine d'années.







# Vallée du ru d'Ancoeuil (ou Ancoeur)



**SITE CLASSÉ** par décrets du **14 octobre 1985** et **20 août 1990**

**Superficie : 1 864 ha**

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORISQUE**

**NOM OFFICIEL :** Site du ru d'Ancoeuil

**COMMUNE(S) :** Blandy-les-Tours, Bombon, Breau, Champeaux, La Chapelle-Gautier, Maincy, Moisenay, Sivry-Courtry, Saint-Mery

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** COURS D'EAU, AGRICOLE, PATRIMOINE BÂTI

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** MH

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** —

77

n° 7096 - 9001



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le ru d'Ancoeuil, également dénommé Ancoeur ou Almont, entaille le vaste plateau briard d'est en ouest avant de se jeter dans la Seine, en amont de Melun.

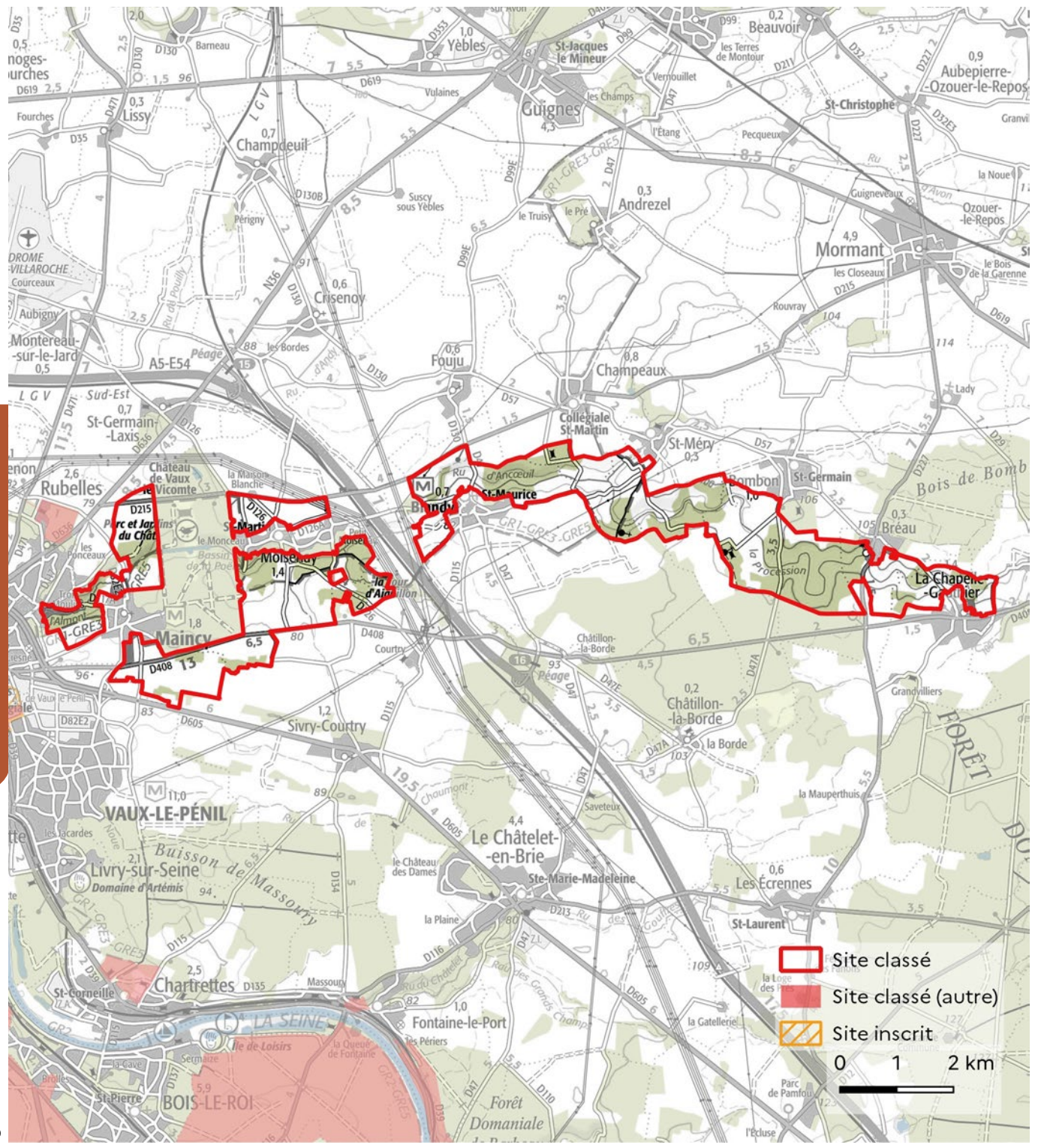
A la monotonie du plateau agricole, dont le vaste horizon n'est interrompu que par quelques bois épars, s'oppose la vallée au fond de laquelle coule le ru. Ainsi, celle-ci offre des versants aux pentes douces et régulières occupées à certains endroits par des vergers, des prairies ou des friches, quelques fois des cultures ou encore des espaces boisés, qui s'étendent même dans le lit majeur. Le fond de vallée est occupé par le parcours du ru, au trajet sinueux et souvent marqué par une ligne d'arbres.

Il résulte de la variété de la topographie et de l'occupation du sol des paysages pittoresques, auxquels vient s'ajouter un héritage historique. En effet, le ru d'Ancoeuil dessert des monuments aussi prestigieux que le château de Vaux-le-Vicomte, l'église et le château fort de Blandy-les-Tours ou encore la collégiale de Champeaux, plus loin sur le plateau. Par ailleurs le site s'arrête aux environs de Maincy sur le pont peint, jadis, par Cézanne.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le classement a permis « d'une part, de protéger les abords du Château de Vaux-le-Vicomte contre l'urbanisation provoquée par la proximité de la ville de Melun et, d'autre part, de conserver les espaces encore très naturels et pittoresques situés en amont des abords du château et séparés de ceux-ci par une série de lignes à haute tension. »





Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN scan 100, Institut Paris région, MOS 2017, Production : DRIEAT/SCDD/DDGGS Photos : DRIEAT d'Île-de-France



# Propriété Clairefontaine



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **15 mai 1985**

**Superficie : 4,4 ha**

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** —

**NOM OFFICIEL :** Propriété Clairefontaine

**COMMUNE(S) :** Gressy, Messy

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **DOMAINE**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** —

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** —

77

n° 7097



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le village de Gressy, situé au sud la plaine de France est traversé par la rivière Beuvronne, avant que celle-ci ne vienne longer le canal de l'Ourcq.

Le village typique d'Île-de-France, abrite une propriété appelée "Clairefontaine", qui fut construite au milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle. Cette propriété est d'autant plus remarquable qu'elle fut la maison de campagne d'un homme de science, Pierre-Joseph Macquer, ami de Lavoisier, qui contribua à différentes découvertes. Un musée installé dans la maison lui est consacré.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Ce site présente un parc de grand intérêt « planté d'arbres, plusieurs fois centenaires, et [d']un canal dessiné suivant un projet de Le Nôtre. La largeur de cette pièce d'eau est de 17 mètres à la base et de 14 mètres au fond, ce qui allonge la perspective au-delà des 125 mètres réels ».







# Parc du Château de la Barre



**SITE CLASSÉ** par décret du **4 novembre 1986**

**Superficie : 8,5 ha**

77

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** **PITTORESQUE**

**NOM OFFICIEL :** Parc du Château de la Barre

**COMMUNE(S) :** Fontaine-le-Port

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **DOMAINE**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** —

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** —

n° 7187



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le village de Fontaine-le-Port s'est développé sur la rive droite de la Seine. À l'ouest du noyau ancien, soigneusement groupé autour de l'église, inscrite aux monuments historiques, le ru du Châtelet entaille le plateau puis le coteau pentu de la Seine. Sur sa rive droite, le parc du château La Barre La Ramée assure une liaison verdoyante entre le vieux bourg et le plateau agricole et boisé.

Face au massif forestier de Fontainebleau, qui s'étend sur la rive opposée de la Seine, cette rive préservée du ru du Châtelet, en surplomb de la Seine, est l'un des éléments marquants du paysage.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

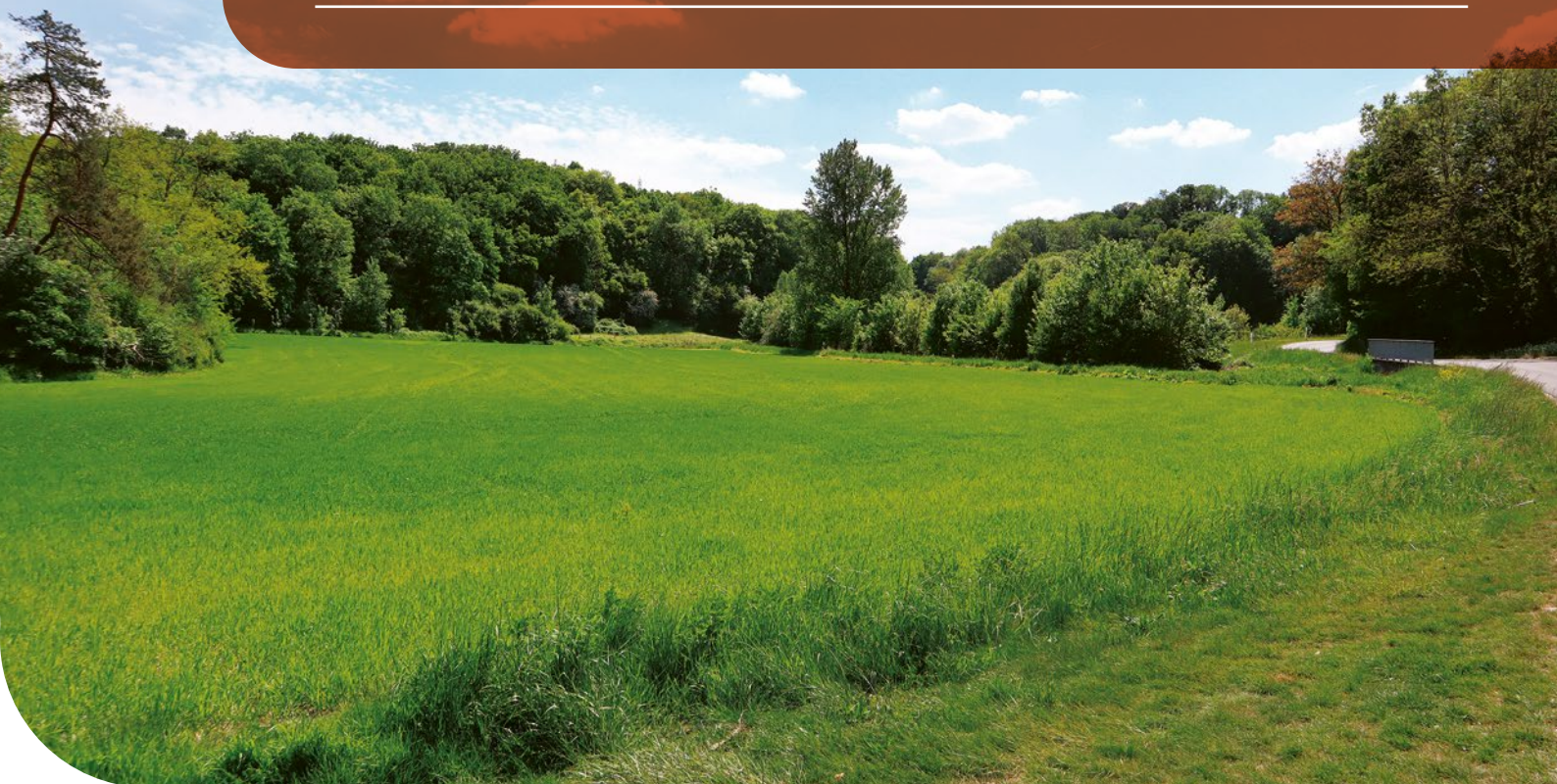
Le classement assure une protection à long terme de ce parc, qui offre une liaison naturelle entre la Seine et le plateau. Faisant face au massif de Fontainebleau, il dessine une coupure d'urbanisation de grande qualité, perceptible notamment depuis le pont enjambant la Seine et rejoignant Samois-sur-Seine.







# Abords du Ru de la Gaudinel



**SITE CLASSÉ** par décret du **18 novembre 1986**

**Superficie : 402 ha**

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORISQUE**

**NOM OFFICIEL :** Site des abords du Ru de la Gaudinel.

**COMMUNE(S) :** Fericy, Fontaine-le-Port, Héricy, Samois-sur-Seine

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** COTEAUX, BOISÉ, AGRICOLE

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** —

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** ZNIEFF - NATURA

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** SC 5013

77

n° 7188



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Ce site associe deux entités paysagères distinctes, bien que contiguës : les boucles de la vallée de Seine en partie ouest et le vallon du ru de la Gaudinel, en partie est. Ces deux entités sont reliées entre elles par une mince échancrure dans le coteau pentu et boisé de la rive droite de la Seine, offrant un exutoire au ru de la Gaudinel.

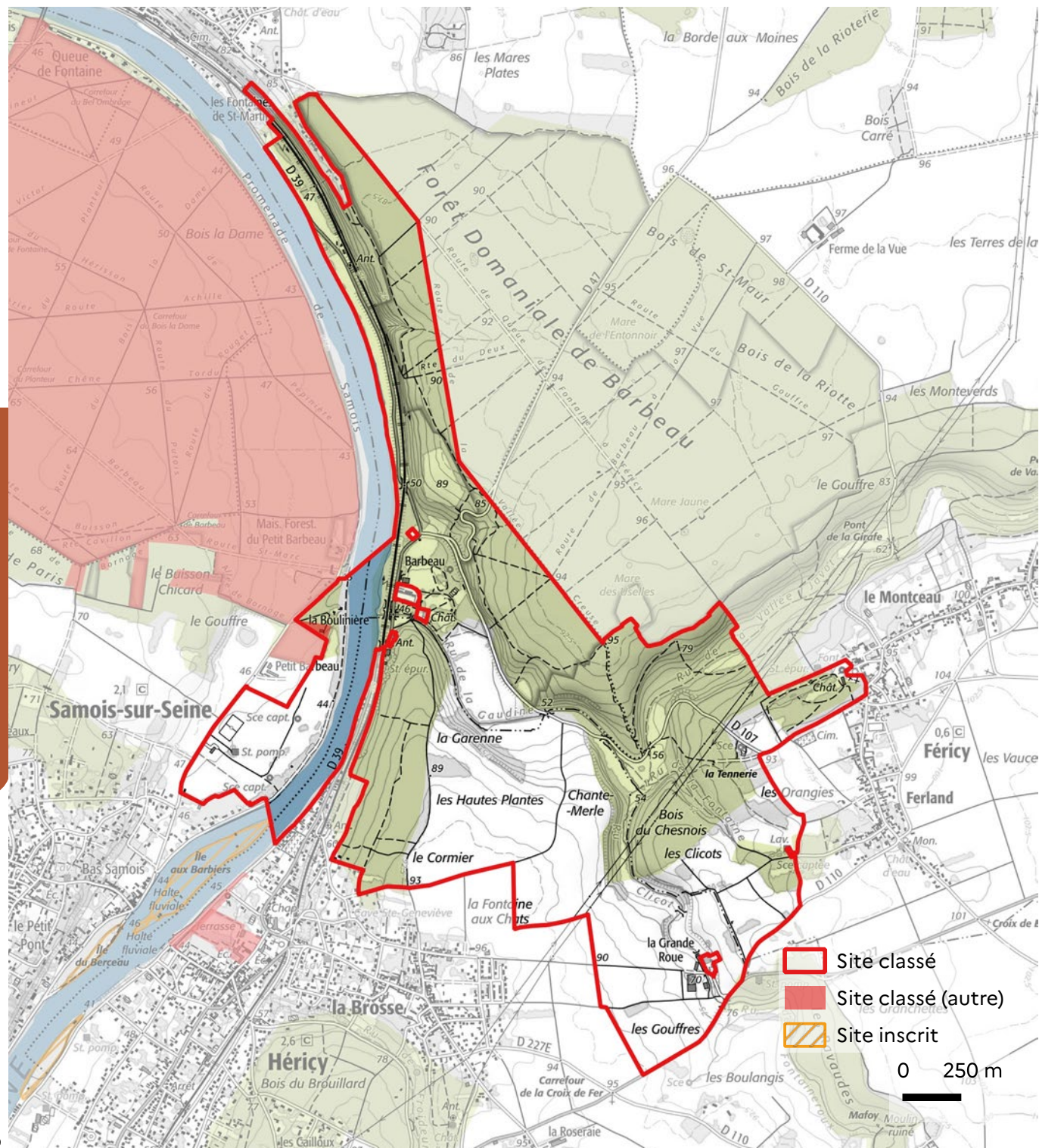
La partie ouest débute au sud de Fontaine-le-Port, face au massif forestier de Fontainebleau, par le versant abrupt de la forêt domaniale de Barbeau. Plus au sud, le site vient s'étendre de part et d'autre de la Seine. Il est alors fortement marqué par l'opposition entre un coteau boisé et pentu en rive droite et des prairies ouvertes, tout à fait plates, en rive gauche.

En direction de l'est, après avoir dépassé le coteau abrupt surplombant la Seine, le paysage dessine une coulée verte creusée par le ru de la Gaudinel et ses affluents, les rus de Clicot et de la Fontaine. D'ici, le plateau briard tout proche est imperceptible. Seules les cultures, les ruisseaux et les bois s'associent dans le paysage, offrant une ambiance tout à fait originale.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le classement de ce site s'inscrit dans une volonté plus globale de préserver la qualité et la diversité des paysages de la vallée de la Seine, en particulier au sein de la dernière vaste coupure verte comprise entre Melun et Veneux-les-Sablons. Ce secteur était soumis à une forte poussée d'urbanisation, se traduisant par un phénomène de mitage des espaces naturels séparant les villages, à laquelle le classement est venu apporter une réponse durable.







# Confluent de la Seine et du Loing



**SITE CLASSÉ** par décret du **5 mai 1987**

**Superficie : 72 ha**

77

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORISQUE**

**NOM OFFICIEL :** Confluent de la Seine et du Loing.

**COMMUNE(S) :** Champagne-sur-Seine, Moret-Loing-et-Orvanne, Saint-Mammès

**TYPE(S) D'ESPACE(S) : BOISÉ, COURS D'EAU, RIVES**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —**

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : ZNIEFF - NATURA**

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : —**

n° 7194



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le secteur de la confluence de la Seine et du Loing s'est très anciennement et largement urbanisé. Toutefois, les abords immédiats des deux cours d'eau ont su défendre leur vocation d'espace naturel, aidés en cela par les inondations et la présence de la nappe, très proche du sol dans le fond de vallée large et plat de la Seine, à Champagne et à Veneux. Le quai de Saint-Mammès apporte, avec son beau mail de tilleuls, la dernière note végétale d'un ensemble naturel et boisé séparé par les eaux.

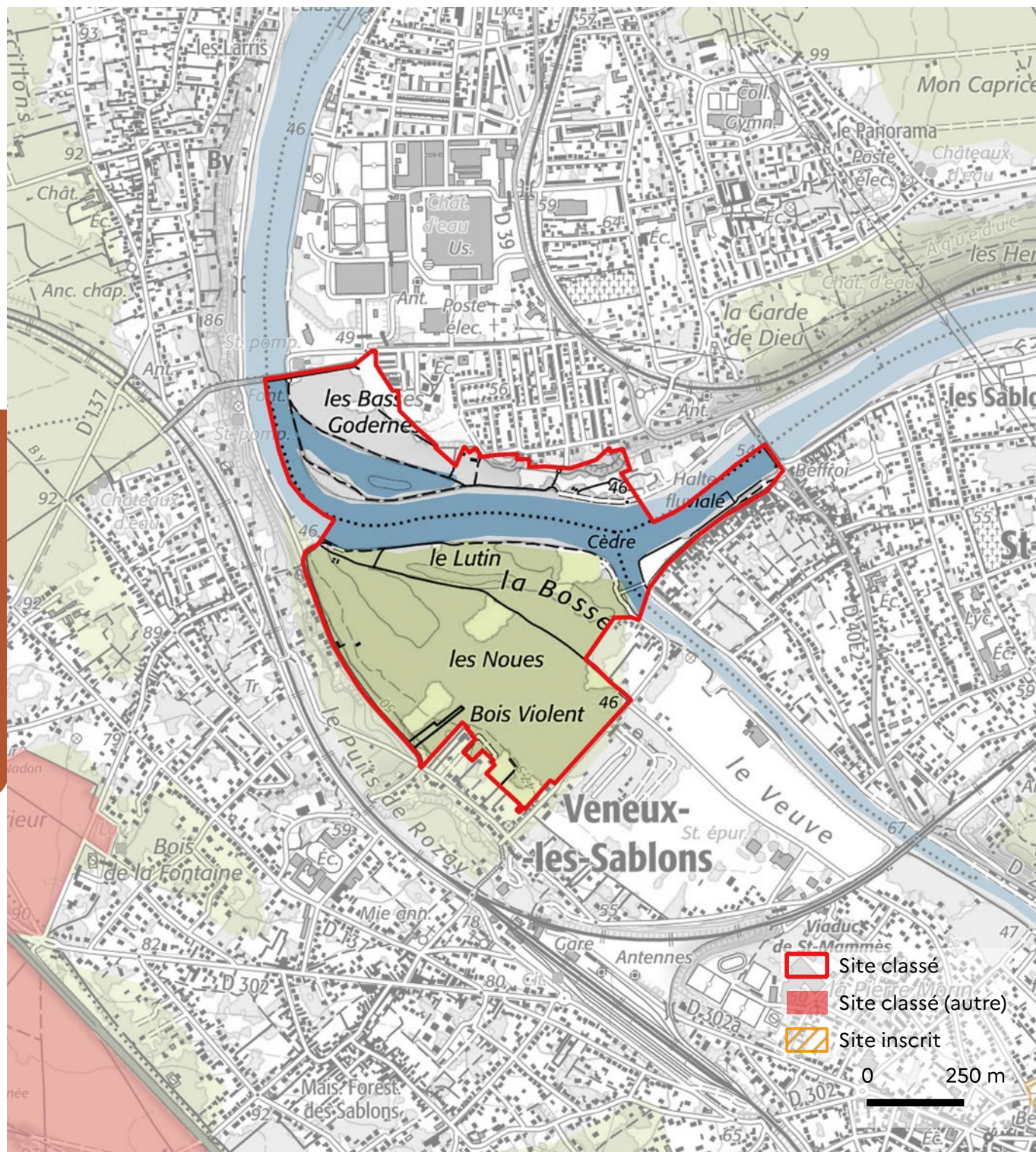
À Veneux-les-Sablons, le marais du Lutin, à la fois boisé et ponctué d'espaces ouverts, n'a pas été pénétré par l'urbanisation, en raison de son enclavement entre la rivière, le fleuve et la voie ferrée.

À Champagne, le lieu-dit les Basses Godernes, dominé par le coteau, est en partie occupé par un plan d'eau né de l'exploitation du sous-sol. Associé à une végétation dense, il forme, sur cette partie basse de la vallée de la Seine, un espace relativement sauvage très prisé des pêcheurs et des promeneurs.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Lové entre l'urbanisation très ancienne de Saint-Mammès et celle, plus récente, de Champagne ou de Veneux-les-Sablons, le site de la confluence de la Seine et du Loing présente une singularité tout à fait remarquable. Il apporte une note naturelle, végétale, en pied de coteau et affirme la présence de cette rencontre entre deux cours d'eau majeurs du sud du département.







# Vallées des rus de la Brosse et de la Gondoire



**SITE CLASSÉ** par décret du **14 septembre 1990**

**Superficie : 438 ha**

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT : HISTORIQUE, PITTORESQUE**

**NOM OFFICIEL :** Site des vallées des rus de la Brosse et de la Gondoire.

**COMMUNE(S) :** Bussy-Saint-Martin, Bussy-Saint-Georges, Conches-sur-Gondoire, Gouvernes, Saint-Thibault-des-Vignes

**TYPE(S) D'ESPACE(S) : COURS D'EAU, AGRICOLE, PATRIMOINE BÂTI**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH**

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : ZNIEFF**

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SI 5057, 5059**

77

n° 7242



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Ce site prend place dans la partie septentrionale du plateau de la Brie, au sein de l'un des secteurs de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. En son cœur, il abrite le château de Guermantes, joyau de l'architecture du début du XVII<sup>ème</sup> siècle. Ce dernier, classé Monument Historique, est situé sur un promontoire délimité par les vallées des rus de la Brosse et de la Gondoire.

La vallée de la Brosse, de direction Nord-Sud, présente deux versants bien distincts. Le versant Est, assez abrupt, a conservé un couvert boisé. Il est dominé par les villages de Bussy-Saint-Martin et de Bussy-Saint-Georges, perchés en ligne de crête. Le versant Ouest présente de faibles ondulations où les cultures ont progressivement éliminé tout boisement à l'exception de quelques bosquets et vergers. Il porte le hameau de Rentilly où le parc et le château composent un signal en résonance avec Guermantes.

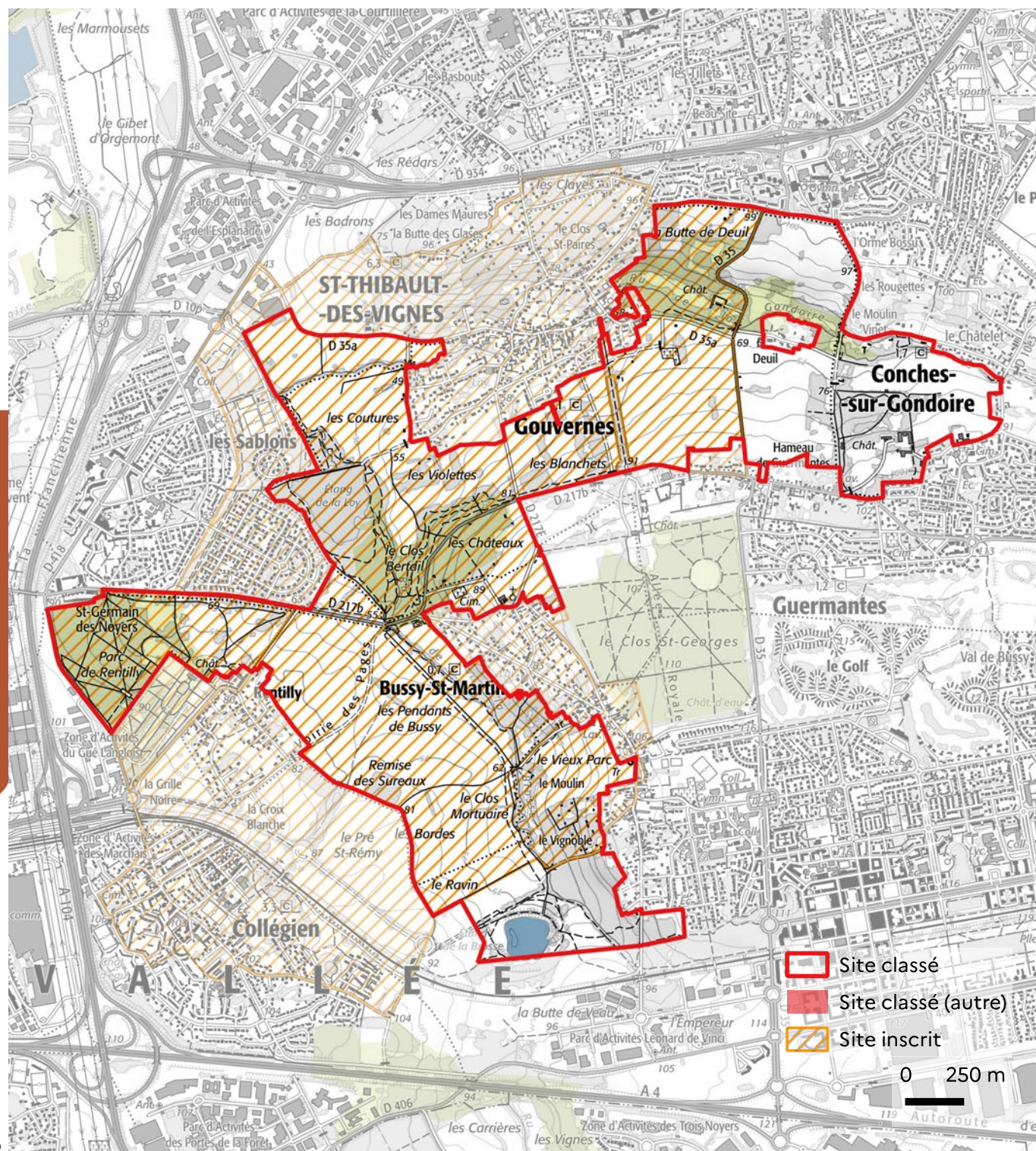
La vallée de la Gondoire, orientée Est-Ouest, rejoint celle de la Brosse en aval de l'étang de la Loy. Elle est caractérisée par son aspect bocager et abrite davantage de vergers et de prairies.

La vallée de la Gondoire se distingue aussi par la succession de châteaux qu'elle accueille et qui sont tous accompagnés de parcs boisés.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le classement de ces vallées est venu renforcer la protection des nombreux édifices historiques, en particulier le château de Guermantes, en assurant la conservation de leur environnement naturel.







# Parc du château de Montanglaust



**SITE CLASSÉ** par décret du **31 janvier 1990**

**Superficie : 16 ha**

77

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT : HISTORIQUE, PITTORESQUE**

**NOM OFFICIEL :** Parc du château de Montanglaust et ses perspectives.

**COMMUNE(S) :** Coulommiers

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** PATRIMOINE BÂTI, COTEAU, BOISÉ

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** —

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** —

n° 7255



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Cet ensemble, composé du château, de son parc et d'un coteau boisé, est situé sur le versant abrupt de la vallée du Grand Morin. Cette configuration lui offre de fort belles perspectives sur la vallée.

Depuis le XI<sup>ème</sup> siècle, ce lieu présente la particularité d'avoir accueilli les plus grands administrateurs de la cité de Coulommiers. On mentionnera, entre autres, Denis de Chailly, Chevalier et Chambellan du roi, Bailli de Coulommiers au XV<sup>ème</sup> siècle. Les Pidoux ajouteront une autre dimension à la mémoire du lieu. Le mariage de Françoise Pidoux et Charles de la Fontaine fit que leur fils Jean de la Fontaine, le célèbre fabuliste, séjourna souvent à Montanglaust dans sa jeunesse.

Datant du XVIII<sup>ème</sup> siècle, l'actuel château a été remanié au XIX<sup>ème</sup> siècle et restauré au XX<sup>ème</sup> siècle. Il s'accompagne d'une chapelle, d'un pavillon et de bâtiments d'exploitation. Le château est orienté face à la vallée du Grand Morin. Il en est séparé par un parc paysager qui comporte une pièce d'eau, des arbres aux essences variées puis par une prairie qui prolonge la terrasse du château au-delà de la route rejoignant

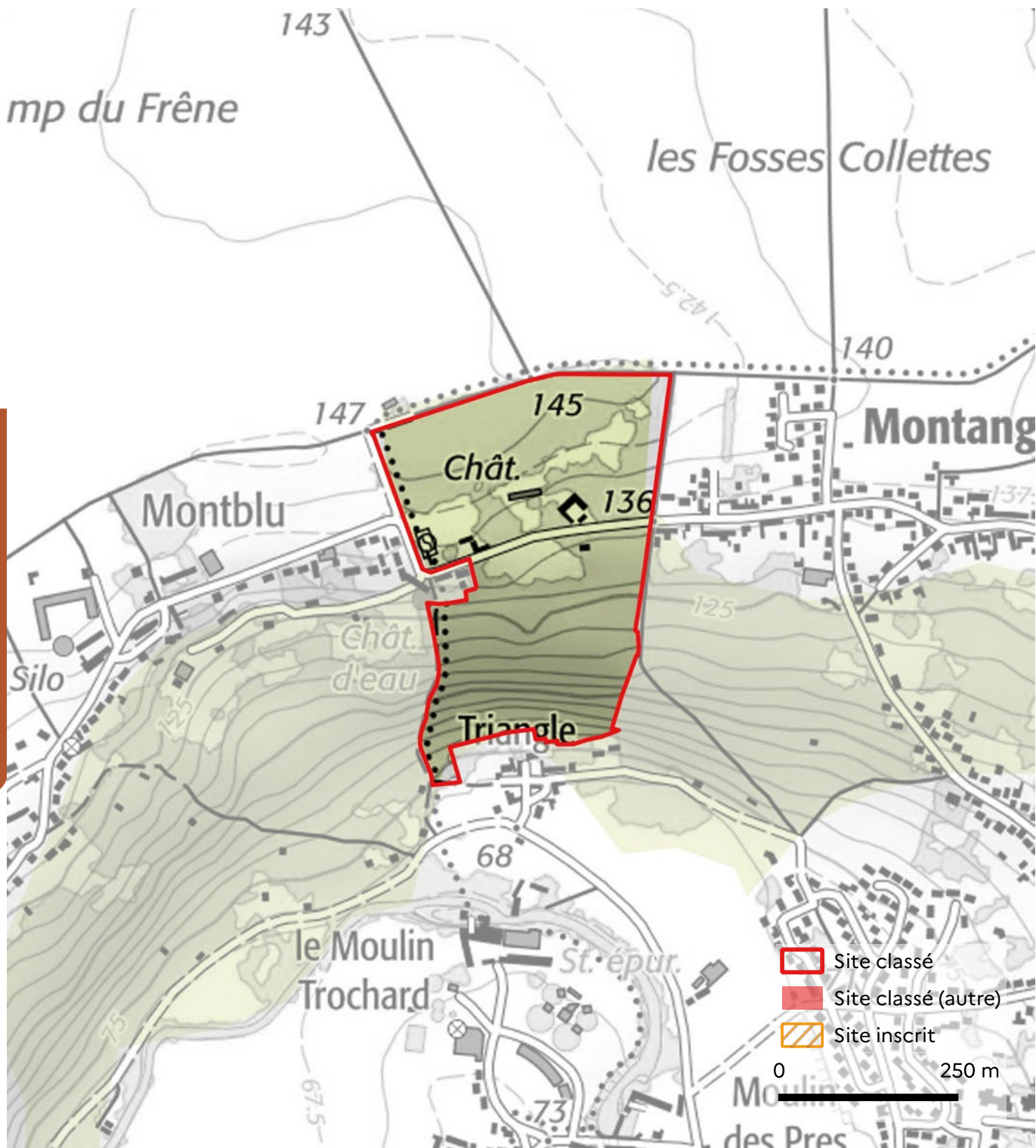
la commune de Mouroux. Plus au sud, le coteau boisé plonge vers la rivière. A l'arrière du château, se développe un parc boisé qui constitue la limite nord du site. Ce bois est structuré autour de somptueuses allées de tilleuls dont les frondaisons forment de véritables voûtes. Axées sur la campagne ou sur le château, elles offrent de magnifiques perspectives.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Au-delà de ses qualités intrinsèques, le site de Montanglaust signale la limite des zones urbanisées de Coulommiers et assure une coupure verte entre la ville et les hameaux qui s'égrènent à l'ouest, le long de la ligne de crête.

En raison de sa configuration, ce site permet de découvrir, depuis le plateau, de fort belles perspectives sur la vallée du Grand Morin.







# Boucles de la Seine et vallon du ru de Balory



**SITE CLASSÉ** par décret du **15 décembre 1994**

**Superficie : 776 ha**

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORISQUE**

**NOM OFFICIEL :** Boucles de la Seine et vallon du ru de Balory.

**COMMUNE(S) :** Cesson, Nandy, Savigny-le-Temple, Seine-Port

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** FLEUVE, FORESTIER, AGRICOLE

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** MH

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** ZNIEFF

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** SI 6808 (dép 91)

77

n° 7378



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le site suit les boucles de la rive gauche de la Seine, au sud de la forêt régionale de Rougeau et jusqu'à celle de Bréviande, qu'il inclut en partie. En direction de l'Est, il s'étend sur le plateau briard au niveau de la dépression formée par le vallon du ru de Balory.

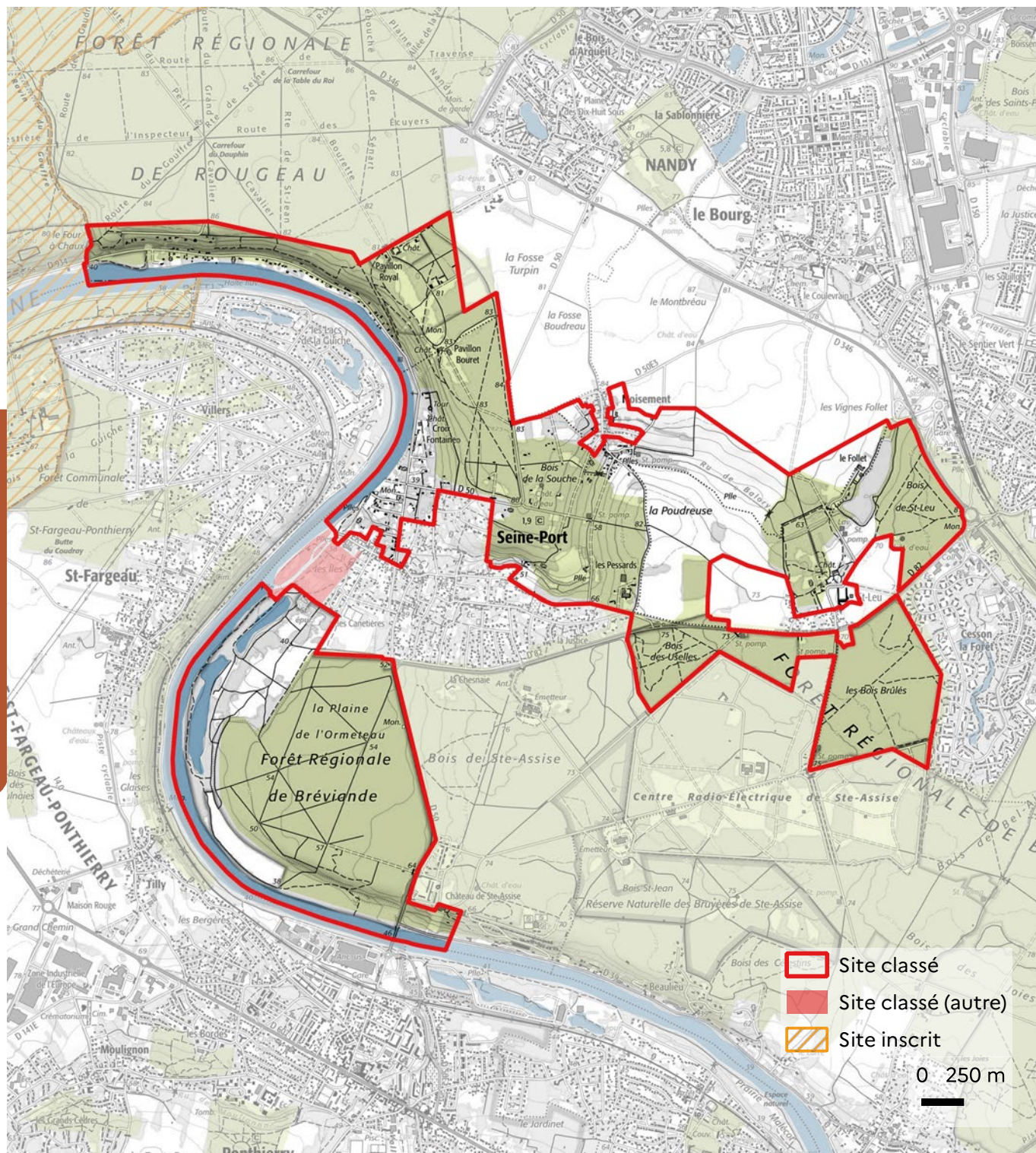
La vallée de la Seine offre ici trois visages. Du Nord au Sud, se succèdent une séquence de coteau abrupt et boisé faisant face à une plaine alluviale propice aux activités humaines, une séquence jardinée avec l'établissement du village de Seine-Port et enfin une séquence de plaine forestière.

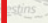


Cet espace est riche d'une occupation humaine ancienne. Il est notamment ponctué à ses extrémités par des compositions monumentales très prégnantes dans le paysage : les pavillons Royal et Bouret ainsi que le château de Croix-Fontaine au Nord, le château de Saint-Leu à l'Est et le château de Sainte-Assise au Sud.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Les paysages rencontrés sur ce site sont à la fois riches et variés. Ils sont le fruit d'une combinaison d'éléments naturels (relief, couvert végétal, présence de l'eau) et culturels (châteaux, moulins, lavoirs) à l'équilibre fragile. Le classement entend distinguer la qualité paysagère de cet espace et le protéger de la banalisation. C'est aussi, à une autre échelle, l'assurance de pérenniser le maintien d'une coupure d'urbanisation entre la ville nouvelle de Sénart et l'agglomération melunaise, ainsi qu'une liaison naturelle entre les grandes masses boisées de la forêt de Rougeau au Nord et les coteaux de la Seine au Sud.



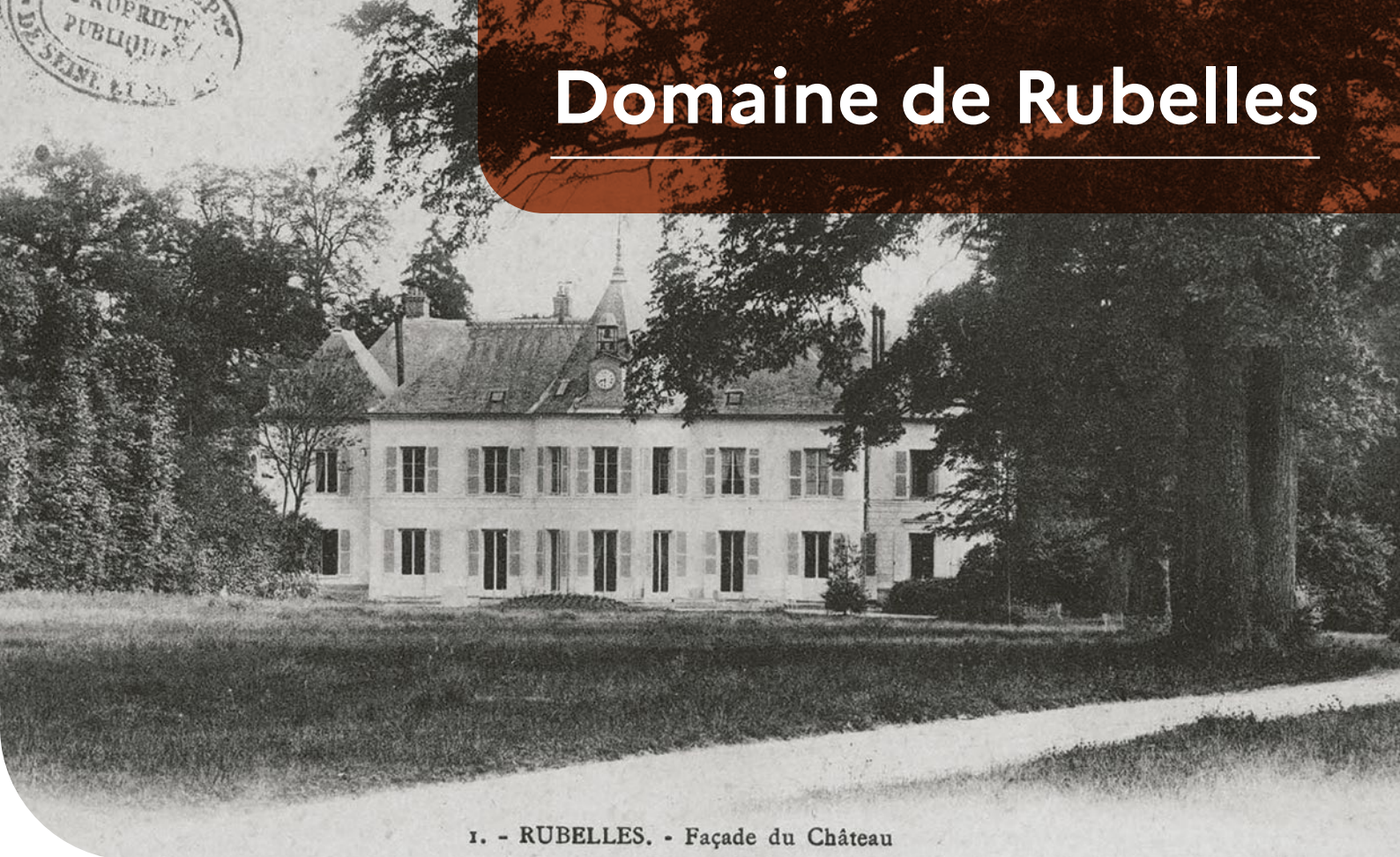


-  Site classé
-  Site classé (autre)
-  Site inscrit

0 250 m



# Domaine de Rubelles



1. - RUBELLES. - Façade du Château

**SITE CLASSÉ** par arrêté du **6 novembre 1995**

**Superficie : 37 ha**

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORISQUE**

**NOM OFFICIEL :** Domaine de Rubelles.

**COMMUNE(S) :** Rubelles

**TYPE(S) D'ESPACE(S) : DOMAINE**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH**

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —**

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : —**

77

n° 7379



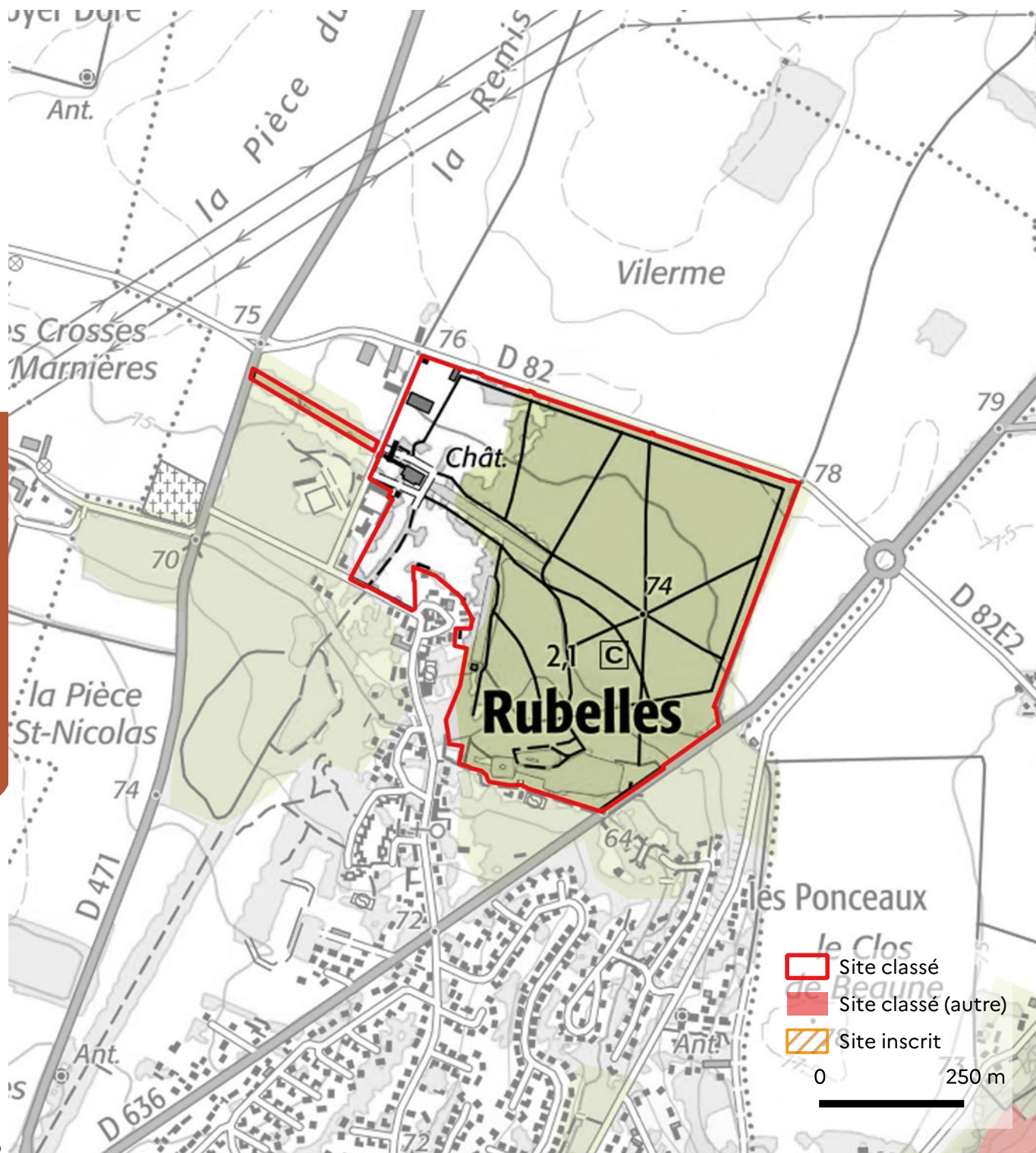
## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

À l'orée du château de Vaux-le-Vicomte et du site classé du ru d'Ancoeuil, le domaine de Rubelles, qui semble avoir été constitué à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle ou dans la première moitié du XVII<sup>ème</sup>, s'inscrit entre l'urbanisation dense de l'agglomération melunaise et la plaine agricole de la Brie. Toutefois, son parc clos de murs est peu ouvert vers l'extérieur. Au bout d'une allée bordée de quatre rangées d'arbres, se dresse le château. Sur sa façade Est, un grand canal a été créé dans le milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle. Il se rattache, au moyen d'une rigole en diagonale, à un petit canal menant à un élégant pavillon de jardin, inscrit aux monuments historiques. L'écoulement de ce petit canal se fait à son tour par une rigole qui aboutit au milieu du bois à un grand bassin rond.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le classement entend conserver l'aspect du domaine dans ses différentes composantes. Il vient compléter la protection au titre des monuments historiques de plusieurs édifices et valoriser le parc boisé. Ce dernier fait preuve d'une grande qualité paysagère et d'une valeur historique certaine.







# Propriétés La Grange Batelière et La Tipaque



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **1<sup>er</sup> décembre 1965**

**Superficie : 5 ha**

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** **PITTORESQUE**

**NOM OFFICIEL :** Propriétés dites La Grange Batelière et La Tipaque.

**COMMUNE(S) :** Moret-Loing-et-Orvanne

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **PROPRIÉTÉ PRIVÉE, BOISÉ**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** —

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** **ZNIEFF – NATURA**

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** **SC 5380, SI 5376**

77

n° 7411



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

En 1926, Michel Clémenceau choisit cette prairie isolée du monde pour faire bâtir la Grange Batelière, afin d'y conserver des souvenirs ayant appartenu à son père Georges, grand amateur d'art et ami de Claude Monet.

Situées environ un kilomètre en amont du pont de Moret-sur-Loing, les deux propriétés, bien que formellement distinctes, communiquent entre elles. On accède à la Tipaque soit en traversant la Grange Batelière, soit directement par un accès privé situé au bord du canal du Loing.

Les bâtiments et les jardins ont été aménagés sur la rive droite. Une porte imposante d'inspiration anglo-chinoise ouvre sur la Grange Batelière. Le parc compte un certain nombre d'arbres et d'arbustes d'ornement, dont plusieurs cerisiers doubles du Japon et un beau liquidambar plantés par Michel Clémenceau. Un refuge datant du siècle dernier, servant jadis aux peintres et aux pêcheurs, subsiste sur la propriété. Il figure sur certaines toiles d'Alfred Sisley.

En rive gauche, une ancienne peupleraie fait face aux deux résidences. Un ponton aménagé sur la rive du Loing permet d'y accoster. Il est équipé d'une petite construction octogonale.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Ce très beau site de Moret-sur-Loing, ville pittoresque de Seine-et-Marne, fut bien connu des peintres tels que Sisley ou Monet. Un temps menacé de destruction par un remaniement du canal, le classement a permis de préserver l'aspect des rives du Loing.







# Église et son cimetière à la Genevraye



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **14 janvier 1970**

**Superficie : 0,5 ha**

77

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** **PITTORESQUE**

**NOM OFFICIEL :** Église et son cimetière.

**COMMUNE(S) :** La Genevraye

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **ENSEMBLE RELIGIEUX, CIMETIÈRE**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** **MH**

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** **SC 6881**

n° 7412



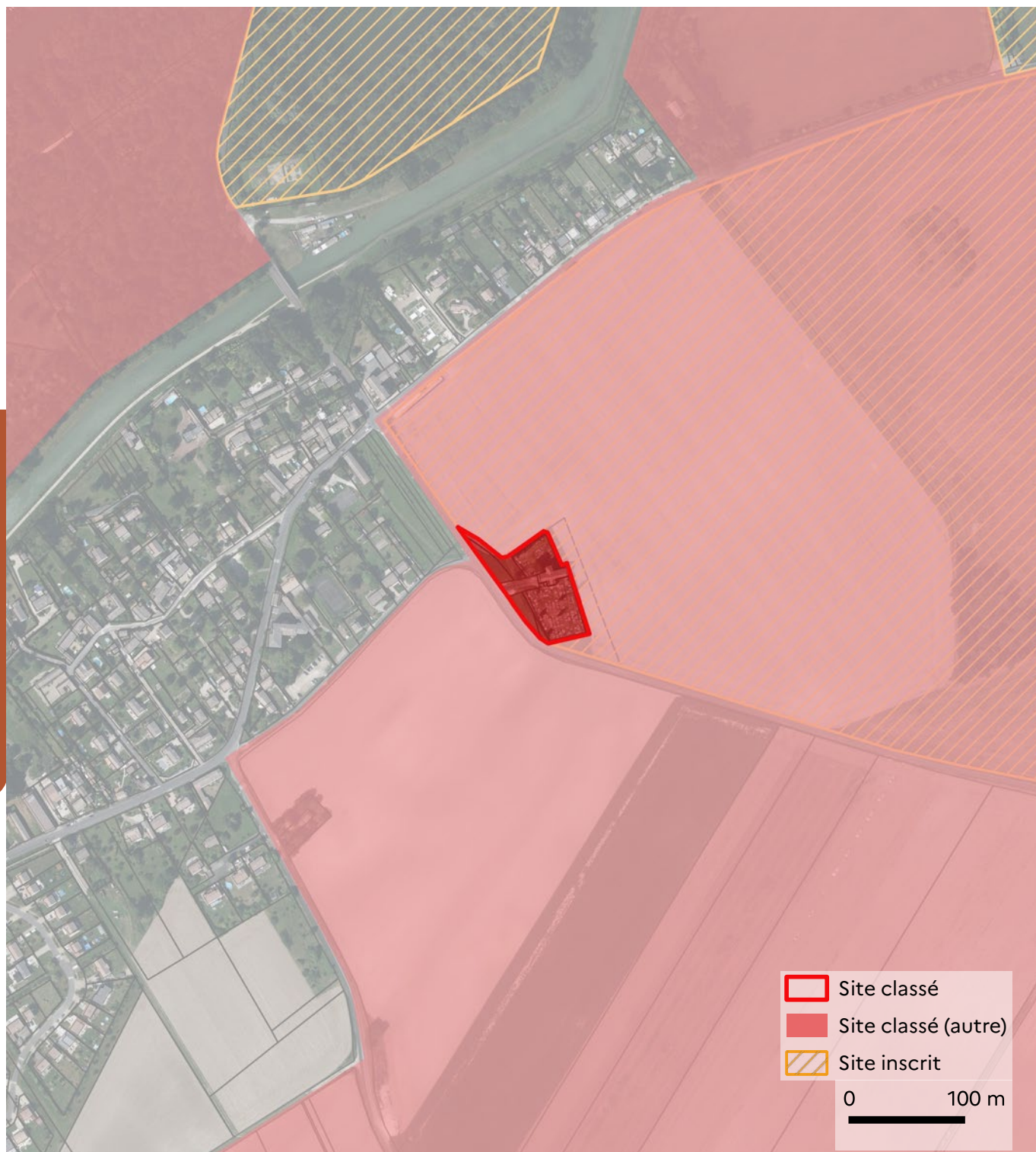
## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

L'église et le cimetière de La Genevraye se trouvent à l'écart du village, au sommet d'une petite butte qui domine l'un des endroits les plus charmants de la vallée du Loing. La nudité des pentes voisines met en valeur les arbres, les murs et les toits de cet ensemble, dont les teintes variées se mêlent harmonieusement pour le seul plaisir de l'œil. L'église elle-même est une construction très simple, qui date en partie du XII<sup>ème</sup> siècle. L'une des façades du clocher est ornée d'un joli portail du plus pur roman.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

La situation unique de cette église, isolée sur le rebord du plateau dominant la rive droite du Loing, offre au bourg de La Genevraye un élément unique et pittoresque que le classement est venu valoriser et préserver.







# Vallée de l'Orvanne



**SITE CLASSÉ** par décret du **10 mars 1999**

**Superficie : 6 980 ha**

77

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** HISTORIQUE, PITTORESQUE

**NOM OFFICIEL :** Vallée de l'Orvanne.

**COMMUNE(S) :** Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Dormelles, Flagy, Moret-Loing-et-Orvanne, Noisy-Rudignon, Thoury-Ferottes, Villecerf, Villemer, Ville-Saint-Jacques, Voulx

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** COTEAUX, BOISÉ, MARAIS

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** MH

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** ZNIEFF

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** SC 5106, 6881

n° 9901



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Affluent du Loing, coulant selon une orientation générale Sud-est / Nord-ouest, l'Orvanne traverse le bocage Gâtinais, pays frontière aux confins de l'Île-de-France, de la Bourgogne, de la Champagne et de l'Orléanais.

Au centre, la rivière ondule et se démultiplie au sein d'une plaine alluviale souvent marécageuse, parfois plantée de peupleraies. Bordant cette plaine, les versants évasés et cultivés sont régulièrement ponctués de collines gréseuses couvertes de forêts. Ces émergences portent les noms évocateurs de « Montagne de Trin », « Butte à Colin » ou encore « Montagne Guenin » et sont autant des belvédères sur la rivière que des signaux perçus dans le lointain.

À tous les étages, l'élément végétal est le principe fédérateur de cette vallée, avec la présence quasi permanente dans le champ visuel d'une haie, d'un bosquet, d'un bois ou d'une lisière forestière.

Les chasseurs de mammoths du magdalénien, les agriculteurs du néolithique, les paysans de l'âge du bronze puis de l'âge du fer, les Gaulois, les Romains et enfin nos rois, dès la création du comté du Gâtinais en 993, ont également offert à cette vallée

un beau patrimoine bâti. De nombreux châteaux (Challeau, Saint-Ange...), moulins (Flagy...) mais aussi mégalithes (menhirs de la Pierre aux Couteaux, de la Pierre Plantée...) ponctuent toute la vallée.

Il faut également signaler la qualité d'ensemble des villages de la vallée où s'exprime une architecture vernaculaire maniant harmonieusement le décor de brique auquel s'identifie maintenant ce terroir du Gâtinais.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

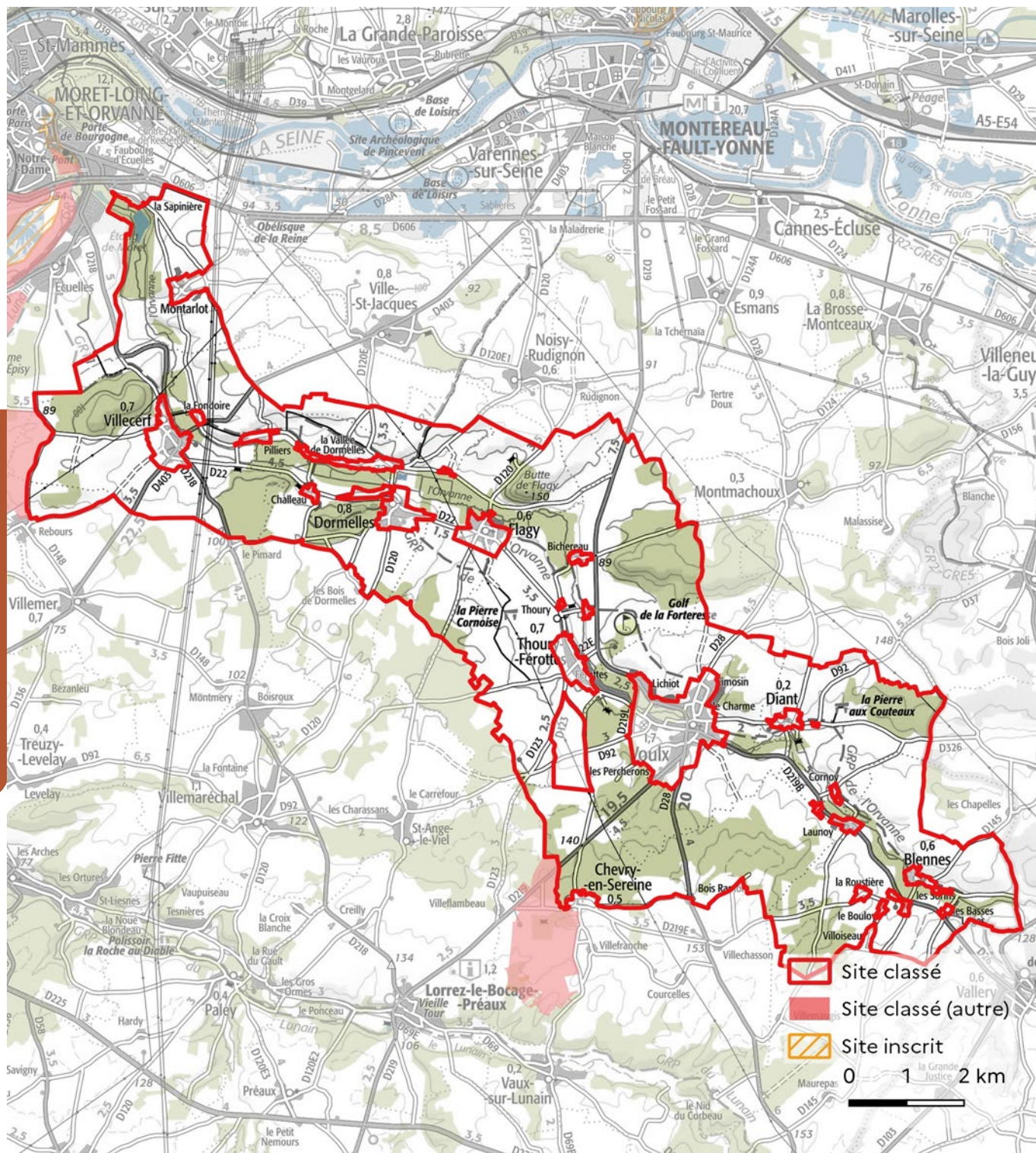
La vallée de l'Orvanne se caractérise par l'association d'un patrimoine naturel et d'un patrimoine culturel, dont la complémentarité ne fait que renforcer la valeur des paysages.

Outre son attrait pittoresque, il convient aussi de mettre l'accent sur son intérêt écologique, notamment au niveau de l'étang de Moret-sur-Loing, qui marque l'extrémité aval du site.

L'ensemble de ces composantes fait de la vallée de l'Orvanne un site méritant indéniablement d'être valorisé et protégé. Le classement de ce site entend sauvegarder l'écrin naturel



des villages et s'opposer à la banalisation du paysage, notamment par l'urbanisation diffuse.



77

n° 9901



Création www.toucantoucan.com

Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN scan 100, Institut Paris région MOS 2017, Production : DRIEAT/SCDD/DDGGS Photos : Marie Lukawicz

**PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

[www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

Contact : [inspectiondessites77@developpement-durable.gouv.fr](mailto:inspectiondessites77@developpement-durable.gouv.fr)

Cartographies disponibles sur internet : Géo-IDE- Île-de-France et Atlas des patrimoines



Comité de rédaction  
du Département Sites et paysage du Service  
Nature et paysage de la DRIEAT  
Pour la Seine-et-Marne : Jeanne-Marie DEBROIZE

---

Dépôt légal : Novembre 2023

---

N°ISBN : 978-2-11-172417-4





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale de  
l'environnement, de l'aménagement et des transports  
d'Île-de-France

27-29, rue Leblanc - 75015 PARIS - Tél : 01 40 61 80 80

[www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)